

équipements de protection individuelle



s o m m a i r e

Rapport de Gestion

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Général Ordinaire et Extraordinaire du 12 juin 2009	9
1. Activité de la société DELTA PLUS Group	11
2. Comptes Consolidés – Groupe DELTA PLUS	13
3. Approbation des Comptes Sociaux – Proposition d'affectation du Résultat	14
4. Dépenses non déductibles fiscalement	15
5. Approbation des Comptes Consolidés au 31 décembre 2008	15
6. Rappel des dividendes antérieurement distribués	15
7. Identité des titulaires identifiés de participations	15
8. Part du capital détenue par les sociétés contrôlées	16
9. Participation des salariés au capital	16
10. Options d'Achats et de Souscription d'Actions	16
11. Attribution d'actions gratuites	16
12. Obligations à bons de souscription d'action remboursable	16
13. Informations concernant les mandataires sociaux	17
14. Conséquences Sociale & Environnementale de l'Activité	17
15. Risques encourus en cas de variation des taux d'intérêt, des taux de change ou des cours de bourse	19
16. Opérations réalisées par la société sur ses propres actions	19
17. Délégations de pouvoir consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital	19
18. Autorisation de la société de racheter en bourse et d'annuler ses propres actions	19
19. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créances	20
20. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporations de réserves, bénéfices ou primes	20
21. Décisions à prendre dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail	20
22. Proposition de nomination d'un nouvel administrateur en adjonction à ceux en exercice	21
23. Mandat des Commissaires aux Comptes titulaire et de suppléant	21
24. Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration	21
25. Conclusion	21
Annexes au rapport de gestion	23
Évolution du périmètre de consolidation	25
Liste des mandats	27
Tableaux de rémunérations	30
Tableau des résultats financiers des 5 derniers exercices	33
Texte des résolutions – Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 juin 2009	34
Rapport spécial du Conseil d'Administration	41
Rapport complémentaire du Conseil d'Administration	43
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes	44

Responsabilité Sociale et Environnementale

Notre engagement	49
Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport des Commissaires aux Comptes	57

Comptes Sociaux

Comptes sociaux (exercice du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008)	66
Annexes aux comptes sociaux	69
Rapports des commissaires aux comptes	79

Comptes Consolidés

Comptes consolidés (exercice du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008)	86
Annexes aux comptes consolidés	88
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	101
Rémunération des Commissaires aux Comptes	103
Déclaration de Monsieur Jacques BENOIT	104

CHIFFRES CLÉS

Métier et Offre
Chiffre d'Affaires
Données boursières





MÉTIER ET OFFRE

Le Groupe DELTA PLUS conçoit, normalise, fabrique ou fait fabriquer, et commercialise, en Europe et dans le reste du monde, une gamme complète d'Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) à ses marques.

Le marché des E.P.I. est régi par des normes strictes, qui garantissent à l'utilisateur une protection efficace de son intégrité physique.

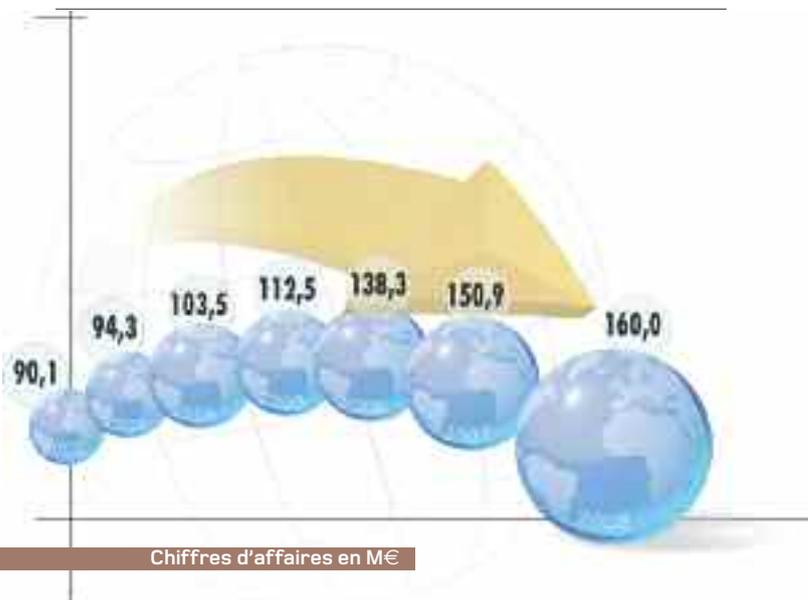
Fort de plus de 1 100 collaborateurs, DELTA PLUS est implanté en Union Européenne, en Chine, en Inde, aux Émirats Arabes Unis, au Pérou et en Ukraine ; à partir de ses plates-formes asiatiques, il a la capacité de livrer par container dans le monde entier ses produits, conformes aux normes européennes.

Plus de 1 500 articles, correspondant à plus de 8 000 références, constituent l'offre du Groupe, et permettent une protection efficace et globale des utilisateurs, de la tête aux pieds.

Les deux principales marques du groupe sont PANOPLY® pour les vêtements, les chaussures et l'antichute, et VENITEX® pour les gants, et la protection de la Tête.

Plus de 10 000 clients font confiance au groupe DELTA PLUS.

CHIFFRE D'AFFAIRES : + 6,0 %, malgré un quatrième trimestre en recul



Malgré un contexte économique particulièrement défavorable, le Chiffre d'Affaires consolidé du groupe DELTA PLUS termine l'année en progression de 7,5 % avant impact de la baisse de la Livre Sterling et du Dirham Emirati face à l'euro, soit + 6,0 % après cet impact.

Cette croissance est liée à plusieurs facteurs.

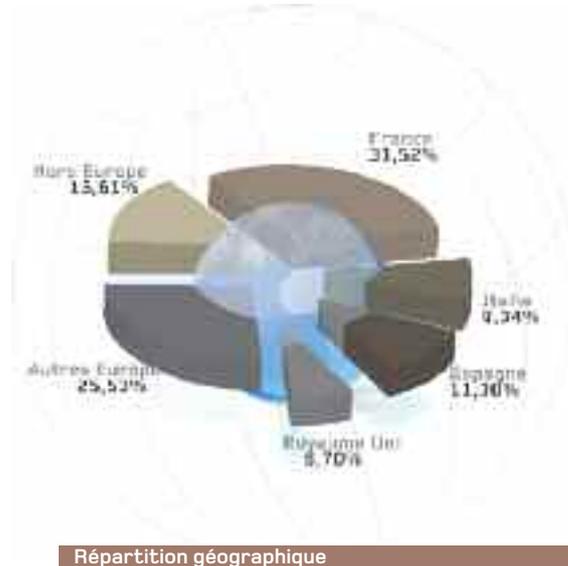
En premier lieu, l'acquisition d'Allsafe en juillet 2007, qui est donc prise en compte pour la première fois en année pleine sur 2008, représente un apport de + 2,8 % de Chiffre d'Affaires pour le groupe.

Le développement soutenu des marchés historiques français et italiens, comme des ventes Export, ainsi qu'une progression à deux chiffres sur la Belgique, le Moyen-Orient et l'Europe Centrale amènent une hausse significative de + 6,4 %.

Les gains de parts de marché sur les nouvelles zones comme la Chine, le Pérou ou l'Ukraine augmentent les ventes de + 1,8 %.

Enfin, l'important recul observé dès le début d'année en Espagne et au Royaume-Uni, et qui a continué de s'accroître pendant l'exercice, pénalise les performances 2008 à hauteur de - 4,9 %.

Le Chiffre d'Affaires repose en 2008 sur quatre marchés majeurs, la France, l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni, qui représentent encore près de 60 % des ventes du groupe, mais dont la quote-part décroît sensiblement du fait du développement soutenu du groupe en Europe Centrale (Pologne notamment), et Hors Europe (principalement Moyen-Orient et Chine).



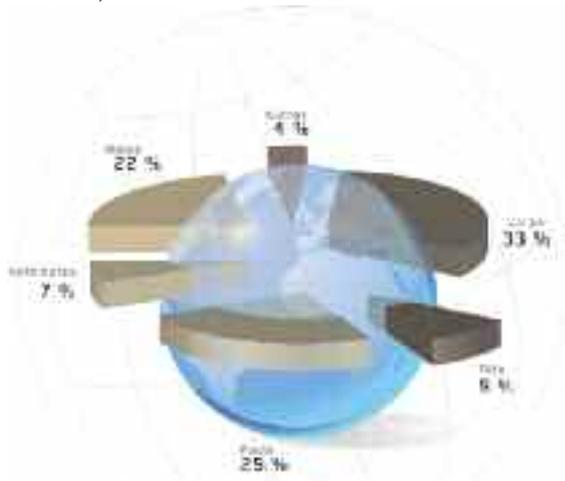
L'univers des E.P.I. est segmenté en cinq grandes familles, la protection de la Tête, des Mains, des Pieds, du Corps, et enfin la protection Antichute.

Le Groupe DELTA PLUS détient historiquement une position forte sur la protection des Mains, qui génère encore 22 % de l'activité du groupe alors qu'elle ne représente que 15 % du marché des E.P.I.

Le segment de la protection du Pied, particulièrement fort au Royaume Uni, et dans une moindre mesure en Espagne, est pénalisé par le recul de ces deux marchés. Sa quote-part se limite donc en 2008 à 25 % des ventes du groupe, ce qui reste très supérieur aux 21 % observés sur le marché des E.P.I.

L'Antichute progresse sensiblement pour couvrir en 2008 7 % des facturations du groupe, essentiellement grâce à l'intégration d'Allsafe en année pleine.

La protection de la Tête constitue le principal potentiel de développement, puisque cette famille ne représente que 9 % du Chiffre d'Affaires de DELTA PLUS, contre 22 % du marché.



Répartition par secteurs d'activités

RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ : + 8,4 %

Malgré la baisse de Chiffre d'Affaires au quatrième trimestre, la Marge Opérationnelle atteint 10,0 % conformément aux prévisions de début d'année, grâce à la prise en compte d'Allsafe en année pleine, mais également au bon développement des nouveaux marchés qui ne dépassaient pas leur point mort en 2007, et aux réductions de structures sur les marchés les plus touchés par le recul de l'activité, ce qui a permis le maintien d'un niveau de contribution très satisfaisant.

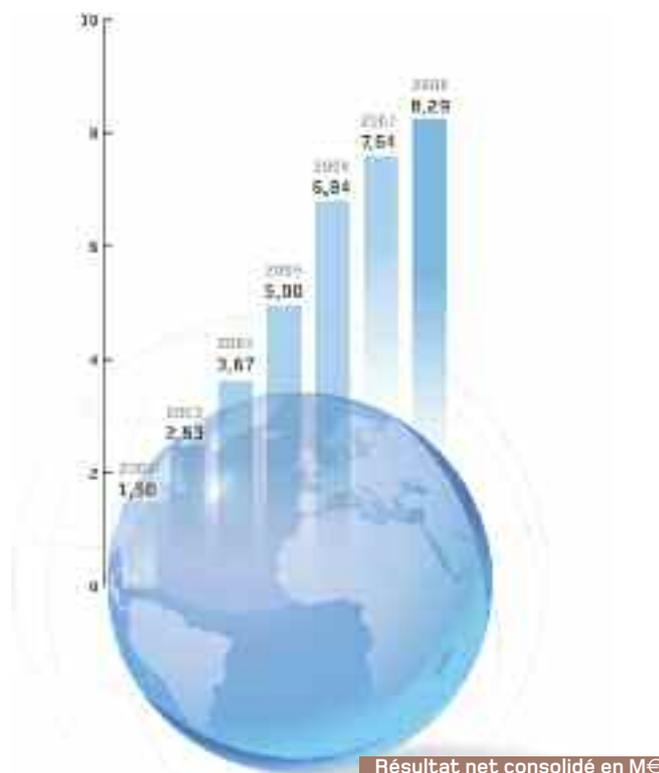
Le Résultat Opérationnel Non Courant intègre principalement les coûts de restructuration relatifs aux fermetures de six sites logistiques, réalisées fin 2008 ou début 2009. Ces opérations, dont le principe avait été antérieurement entériné, et qui permettent d'alléger les charges fixes logistiques du groupe sans dégrader le niveau de service rendu au client, ont été rapidement mises en œuvre afin de rendre l'organisation du groupe plus flexible à un retournement du marché. À ce titre, elles auront un impact direct sur le compte de résultat 2009 du groupe.

La progression du Coût de l'Endettement reflète la hausse des taux de référence, en moyenne sur l'année, ainsi que l'augmentation du niveau de dettes financières du groupe.

La provision technique constituée en 2007 sur la position de couverture euro/dollar a été reprise en 2008, avec un impact positif sur les Autres Éléments Financiers.

L'intégration d'Allsafe en année pleine et le déplacement de l'activité du groupe vers des pays à moindre pression fiscale expliquent la diminution du taux facial d'impôt.

En conséquence, le Résultat Net Consolidé croît de 8,4 %, et le bénéfice par action après exercice des BSAR de 10,4 %.



Résultat net consolidé en M€

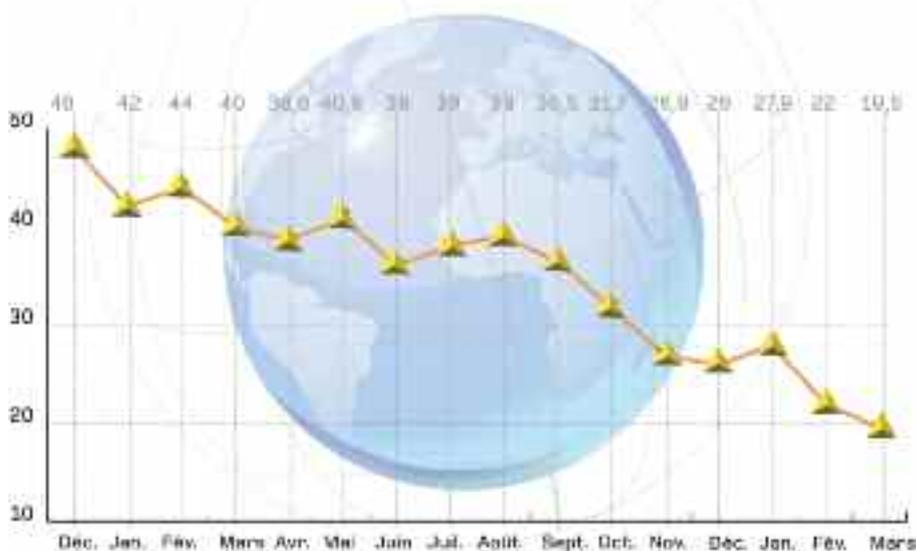


COURS DE LA BOURSE

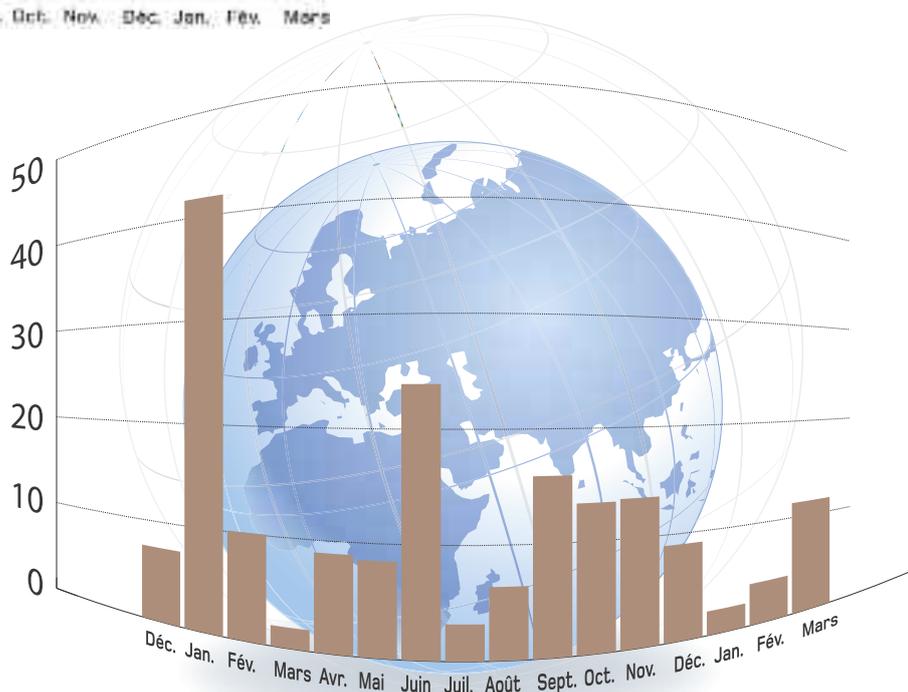
Le titre DELTA PLUS GROUP (DLTA) a été introduit à la Bourse de Paris le 7 juillet 1999.

En juin 2005, 306 870 Bons de Souscription d'Actions Remboursables (DLTBR) ont été émis, dont l'échéance se situe pour moitié en juin 2009 et pour moitié en juin 2010, et qui permettront à terme un renforcement du capital à hauteur de 7 millions d'euros. À fin 2008, 218 453 d'entre eux avaient été exercés à l'initiative de leurs détenteurs.

Sur les 16 derniers mois, le cours de l'action (au dernier jour du mois), et les volumes de transactions ont évolué comme suit :



Cours de Bourse en €



Nombre de titres par mois traité en milliers

RÉMUNÉRATION DE L'ACTIONNAIRE

Proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 12 juin 2009 :

Distribution de dividendes

Le Conseil d'Administration propose l'affectation du bénéfice de l'exercice comme suit :

Résultat Net de l'exercice :	4 213 338 €
Affectation :	
Réserve légale :	1 979,00 €
Distribution de dividendes, soit un montant maximum de :	2 007 332,80 €
Le solde au compte « Report à Nouveau » :	2 204 026,20 €
TOTAL	4 213 338 €

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 12 juin 2009 la distribution d'un dividende de 1,10 € par action, contre 1,00 € par action l'année précédente.

Exercice social	Dividendes	Avoir fiscal/Abattement	Montant éligible à l'abattement
31/12/2007	1,00 €	40 %	NC
31/12/2006	0,75 €	40 %	NC
31/12/2005	0,60 €	40 %	NC



DONNÉES BOURSIÈRES ET AGENDA

DONNÉES BOURSIÈRES	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Nombre d'actions	1 824 848	1 814 902	1 519 550	1 503 760	1 503 760	1 503 760	1 503 760
Résultat Net par action	4,30	3,90	4,32	3,16	2,28	1,16	0,40
Cours de fin d'année	26,00	48,00	40,30	33,00	23,00	15,40	14,36
Cours le plus haut	50,50	57,79	45,70	33,00	24,00	15,60	16,45
Cours le plus bas	23,70	36,10	29,50	23,00	15,18	11,80	12,80
Variation annuelle	- 45,83 %	19,11 %	22,12 %	43,48 %	49,40 %	7,20 %	- 9,11 %
Volume moyen de titres échangés par jour	615	1 397	1 458	836	367	308	384
Capitalisation boursière au 31/12 (en M€)	47,4	87,1	61,2	49,6	34,6	23,2	21,6

AGENDA DE L'ACTIONNAIRE (DATES PRÉVISIONNELLES)

29 juillet 2009	Chiffre d'Affaires 2 ^e trimestre 2009
26 août 2009	Résultats 1 ^{er} semestre 2009
7 octobre 2009	Chiffre d'Affaires 3 ^e trimestre 2009
3 février 2010	Chiffre d'Affaires 4 ^e trimestre 2009

INFORMATION FINANCIÈRE

DELTA PLUS GROUP est cotée auprès du NYSE – Euronext (Paris – Compartiment C) sous le Code FR 0004152502

Contact : Monsieur Jacques BENOIT – Président Directeur Général

Responsable Communication Financière :
finance@deltaplus.fr – Tél. : 04 90 74 20 33 Fax : 04 90 74 06 03

Présentation de la société DELTA PLUS GROUP et mise à jour régulière de l'actualité sur : www.deltaplus.eu

RAPPORT DE GESTION

Rapport du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale
Ordinaire et Extraordinaire
du 12 juin 2009





Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire pour vous demander de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée à caractère ordinaire

- Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Examen des rapports spéciaux du Conseil d'Administration visés aux l'article L. 225-184, L. 225-109 et L. 225-129-5 du Code de Commerce.
- Examen du rapport spécial du président du Conseil d'Administration visé à l'article L. 225-37, alinéa 6 du Code de Commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- Approbation des comptes consolidés clos le 31 décembre 2008.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions.
- Mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants.
- Fixation des jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'Administration.
- Nomination d'un nouvel administrateur.

Assemblée à caractère extraordinaire

- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-209, alinéa 7 du Code de Commerce.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'annulation des actions propres détenues par la société.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Tous les documents nécessaires à votre information ont été tenus à votre disposition au siège social, dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur. Nous vous demanderons de bien vouloir nous en donner acte.

Nous vous proposons donc d'examiner les comptes qui traduisent la situation de la société et du Groupe DELTA PLUS à la clôture de l'exercice écoulé, de vous présenter l'évolution de la situation depuis cette clôture et d'envisager ses perspectives de développement. Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes sociaux et consolidés ne comportent aucune modification par rapport à l'exercice précédent.

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DELTA PLUS GROUP

L'activité de la société DELTA PLUS GROUP, société mère du Groupe DELTA PLUS, est toujours centrée sur son rôle de holding au profit de l'ensemble du Groupe.

Les activités principales de la société DELTA PLUS GROUP sont les suivantes :

- La propriété et la gestion des différentes filiales et participations ainsi que l'animation du Groupe, en particulier la définition de la politique générale, de la stratégie et des croissances externes du Groupe par la réalisation de prestations de services et de conseils en matière de directions, administrative, juridique, comptable, financière, commerciale et immobilière ; ces activités étant rémunérées d'une part, par la facturation de prestations de services et de loyers et d'autre part, par les distributions de dividendes opérées par certaines filiales ;
- La gestion centralisée d'une majeure partie de la trésorerie du Groupe en contrepartie de laquelle elle perçoit une partie des intérêts sur les financements réalisés ;
- La propriété, la gestion, l'exploitation, le développement et la mise à disposition des marques et produits du Groupe ; cette activité étant rémunérée sous forme de redevances ;
- La gestion des dossiers de normalisation des produits en conformité avec la législation européenne et l'obtention des homologations, rémunérée également sous forme de redevances ;
- La gestion de la communication financière et opérationnelle vis-à-vis des actionnaires, des investisseurs et du public.

La société holding DELTA PLUS GROUP a poursuivi en 2008 son rôle d'animateur du groupe DELTA PLUS, rémunérée sous forme de Prestations de Services ou de Royalties par ses différentes filiales.

1.1. EXAMEN DU COMPTE DE RÉSULTAT

Commentaires généraux

Les produits et charges d'exploitation sont relativement stables.

Le **Résultat d'Exploitation**, s'élevant à 0,5 M€ au 31 décembre 2008, baisse de 0,1 M€ par rapport à celui de l'exercice précédent.

Les **dividendes perçus** ont fortement progressé, soit de 3,5 M€ (2007) à 6,4 M€ (2008), en très grande partie grâce aux dividendes d'un montant de 3,5 M€ versés par notre filiale acquise fin 2007, la société ALLSAFE, les autres principaux contributeurs restant les sociétés DELTA PLUS SAS, Protimport, DELTA PLUS Sicurex (Italie) et DELTA PLUS Espagne.

Les **charges nettes d'intérêts** ont fortement augmenté, passant de 0,5 M€ en 2007 à 1,3 M€ en 2008, parallèlement à la hausse de l'endettement net qui a progressé de plus de 9 M€, liés au complément de prix versé dans le cadre de l'acquisition d'Allsafe, et à la hausse des taux de référence.

Enfin, le **résultat exceptionnel** de - 1,9 M€ au titre de l'exercice écoulé se compose essentiellement d'abandons de créances aux filiales déficitaires avec clause de retour à meilleure fortune (abandons au profit de WORKSTORE à hauteur de 810 K€, de DELTA PLUS AUSTRIA GmbH à hauteur de 97 K€ et de DELTA PLUS UK Ltd à hauteur de 877 K€).

Au total, le **résultat net** arrêté à 4 213 K€ est en hausse par rapport au résultat constaté au 31 décembre 2007, ladite hausse étant expliquée par la croissance des dividendes perçus.

Recherche et développement

Des frais de recherche d'un montant global de 219 793 € correspondants à des projets pour lesquels de sérieuses chances de rentabilité commerciale ont été identifiées comprennent des versements de salaires et charges y afférentes (51 563 €) et de la sous-traitance (168 230 €).

Intégration fiscale

Nous vous rappelons que la société DELTA PLUS GROUP, qui détient directement ou indirectement plus de 95 % du capital social des sociétés DELTA PLUS SAS, PROTIMPORT, FROMENT et



WORKSTORE, a opté avec les sociétés précitées pour le régime d'intégration fiscale mis en place par les articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts, étant précisé que la société WORKSTORE a rejoint le périmètre d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2005.

Une convention d'intégration fiscale commune a été mise en place dans un souci de clarté, afin de repréciser la manière dont les charges d'impôts et les économies résultant de l'intégration sont réparties entre la société DELTA PLUS GROUP et chacune des filiales intégrées.

La commune intention de la société DELTA PLUS GROUP et des filiales intégrées réside dans le fait que l'adoption de ce régime n'aboutira pas à léser lesdites filiales, ni les éventuels associés minoritaires par rapport à la non adoption dudit régime. En conséquence les filiales intégrées supporteront la même charge d'impôt.

Examen du bilan

Au cours de l'exercice 2008, et dans un but de stratégie commerciale, la société DELTA PLUS GROUP a décidé de créer au Pérou une filiale détenue par sa filiale Octoplus Spain à 99 % et par elle-même à 1 % (La société Octoplus Spain étant elle-même détenue à 100 % par la société DELTA PLUS GROUP).

Cette filiale péruvienne est dénommée « DELTA PLUS PERU », et a pour activité la commercialisation d'Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.).

De plus, dans une logique de réduction de coûts, la décision a été prise de mettre en place une fusion-absorption par la société Workstore de la société Octoplus qui a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

Enfin, sur le continent asiatique, la filiale chinoise de DELTA PLUS GROUP dénommée « SUZHOU DELTA PLUS SAFETY AND PROTECTION Co. Ltd. » a été cédée à la société extérieure au groupe dénommée « SUZHOU HONGLILAI CLOTHS Co. LTD », pour un montant total de 948 KUSD.

Par ailleurs, il convient de noter la création de la Fondation DELTA PLUS.

L'activité des principales filiales de la société DELTA PLUS GROUP au cours de l'année 2008 est

décrite ci-après dans les commentaires afférents aux comptes consolidés.

Les **Créances Rattachées à des participations** d'un montant net de 11,7 M€ ont augmenté de 1,5 M€ par rapport aux créances de l'exercice précédent.

Les **Disponibilités** d'un montant net de 1,5 M€ comprennent 1,3 M€ de Titres DELTA PLUS GROUP auto-détenus, en tenant compte de la provision pour dépréciation d'un montant de 500 K€, comptabilisée au titre de l'exercice écoulé.

Les **Dettes Fournisseurs** restent stables sur l'exercice écoulé.

Les **Dettes Bancaires** d'un montant de 5,9 M€, incluent toujours les obligations convertibles émises en 2005.

Les **Emprunts et Dettes auprès des établissements de crédit** d'un montant global de 10,9 M€ ont augmenté de 7,3 M€ par rapport à celles de l'exercice précédent en raison de la mise en place de l'emprunt de neuf millions sept cent cinquante mille euros (9 750 000 €) destiné au financement moyen terme de l'acquisition de la société ALLSAFE FZE et contracté auprès du Crédit Agricole Mutuel Alpes-Provence, de la Banque Populaire Provençale et Corse, de la CAMEFI Banque, de la banque Palatine et du Crédit du Nord.

Le poste **Autres Dettes** diminue de 9,6 M€ pour atteindre le montant de 1,9 M€ au 31 décembre 2008. Lors de l'exercice précédent, ce poste comprenait 10,5 M€ de paiement différé sur les titres Allsafe FZE, ramené à 1,5 M€ en 2008.

Les **Emprunts et Dettes financières diverses** de 19,5 M€ au 31 décembre 2008 contre 14,9 M€ au titre de l'exercice précédent ont fortement augmenté, notamment du fait de l'augmentation du compte courant consenti par la société DELTA PLUS, qui est passé de 8,5 M€ à 15,6 M€, permettant ainsi le financement du développement du groupe : augmentations de capital (en Chine notamment) et hausse des comptes courants.

1.2. PERSPECTIVES 2009

La situation économique devrait avoir un impact négatif sur les produits de la société DELTA PLUS

GROUP (royalties), réduisant d'autant le résultat d'exploitation qui devrait toutefois rester positif.

Le résultat net restera en grande partie constitué des dividendes perçus.

2. COMPTES CONSOLIDÉS GROUPE DELTA PLUS

2.1. ACTIVITÉ DU GROUPE DELTA PLUS

Le Groupe DELTA PLUS conçoit et distribue une gamme complète d'Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.), essentiellement en Europe, mais il se développe de plus en plus dans le reste du monde.

Fort de plus de 1 100 collaborateurs directs, le Groupe DELTA PLUS est implanté en Union Européenne, en Chine, en Inde, aux Émirats Arabes Unis, au Maroc, au Pérou et en Ukraine ; à partir de ses plates-formes asiatiques, il a la capacité de livrer par container dans le monde entier ses produits, conformes aux normes européennes.

Les deux principales marques du groupe sont PANOPLY® pour les vêtements, les chaussures et l'antichute, et VENITEX® pour les gants, et la protection de la tête.

Le Groupe DELTA PLUS dispose actuellement de :

- 4 plates-formes logistiques en Europe,
- 2 bases logistiques « amont » en Chine et en Inde,
- 18 sites de distributions en Europe,
- 5 sites de production en Europe et en Asie.

2.2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés consolidées ainsi que les modifications du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 figurent dans l'**Annexe 1**.

2.3. ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

L'évolution du **Chiffre d'Affaires Consolidé** de + 6 % après impact de la baisse de la Livre Sterling et du Dirham Emirati face à l'euro et malgré un quatrième trimestre en baisse s'explique de la manière suivante :

- L'acquisition de la société ALLSAFE en 2007, qui est prise en compte pour la première fois sur un exercice entier en 2008, représente un apport de + 2,8 % de Chiffre d'Affaires pour le Groupe.
- Le développement soutenu des marchés historiques français et italiens, comme des ventes Export, ainsi qu'une progression à deux chiffres sur la Belgique, le Moyen-Orient et l'Europe Centrale amènent une hausse significative de + 6,4 %.
- Les gains de parts de marché sur les nouvelles zones comme la Chine, le Pérou ou l'Ukraine augmentent les ventes de + 1,8 %.
- Enfin, l'important recul observé dès le début d'année en Espagne et au Royaume Uni, et qui a continué de s'accroître pendant l'exercice, pénalise les performances 2008 à hauteur de 4,9 %.

Le Chiffre d'Affaires repose en 2008 sur quatre marchés majeurs, la France (31,52 %), l'Espagne (11,30 %), le Royaume Uni (6,70 %) et l'Italie (9,34 %), qui représentent encore près de 60 % des ventes du groupe, mais dont la quote-part décroît sensiblement du fait du développement soutenu du groupe en Europe Centrale (Pologne notamment), et Hors Europe (principalement Moyen-Orient et Chine).

Malgré la baisse de Chiffre d'Affaires au quatrième trimestre, la **Marge Opérationnelle** atteint 10 % conformément aux prévisions de début d'année, grâce à la prise en compte de la société ALLSAFE en année pleine, mais également au bon développement des nouveaux marchés qui ne dépassaient pas leur point mort en 2007, et aux réductions de structures sur les marchés les plus touchés par le recul de l'activité, ce qui a permis le maintien d'un niveau de contribution très satisfaisant.

Le **Résultat Opérationnel Non Courant** intègre principalement les coûts de restructuration relatifs aux fermetures de six sites logistiques, finalisées en 2008 ou début 2009. Ces opérations, dont le principe avait été antérieurement entériné, et qui permettent d'alléger les charges fixes logistiques du groupe sans dégrader le niveau de service rendu au client, ont été rapidement mises en œuvre afin de rendre l'organisation du groupe plus flexible à un retournement du marché. À ce titre,



elles auront un impact direct sur le compte de résultat 2009 du groupe.

La progression du **Coût de l'Endettement** qui passe de 4,4 M€ en 2007 à 4,8 M€ en 2008, reflète la hausse des taux de référence, en moyenne sur l'année, ainsi que l'augmentation du niveau de dettes financières du groupe.

La provision technique constituée en 2007 sur la position de couverture euro/dollar a été reprise en 2008, avec un impact positif sur les Autres Éléments Financiers.

L'intégration d'Allsafe en année pleine et le déplacement de l'activité du groupe vers des pays à moindre pression fiscale expliquent la diminution du taux facial d'impôt.

En conséquence, le **Résultat Net Consolidé**, croît de 8,5 %, et s'élève à un montant de 8 290 K€ au 31 décembre 2008 au lieu de 7 642 K€ au 31 décembre 2007.

Le **Résultat Net Part du Groupe** s'élève à 7 839 K€ au 31 décembre 2008.

2.4. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDÉ

Les Actifs Non Courants d'un montant global de 52,0 M€ (écarts d'acquisition, immobilisations corporelles, actifs financiers ou impôt différé) demeurent stables.

Le montant des stocks s'élève à 50,0 M€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 contre 39,5 M€ en 31 décembre 2007, cette forte hausse se trouvant principalement liée au développement du groupe, et à la dégradation du Chiffre d'Affaires au dernier trimestre.

Les Créances Clients non mobilisées sont stables, la croissance d'activité sur les zones Hors Europe Occidentale se trouvant compensée par la baisse du Chiffre d'Affaires en fin d'année.

Les Créances Clients mobilisées diminuent de près de 5 M€, par l'accroissement du périmètre du programme de titrisation des créances françaises.

Les Capitaux Propres d'un montant global de 53,4 M€ ont augmenté de 5,4 M€ par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette augmentation

est essentiellement due au résultat d'un montant de 8,3 M€.

Les Autres Dettes diminuent de 10,3 M€, suite au paiement d'un complément de prix de 9,0 M€ sur l'acquisition d'Allsafe.

La hausse globale de l'endettement net (+ 16,1 M€ hors mobilisations de créances) est donc essentiellement liée au paiement de ce complément de prix, ainsi qu'à la hausse temporaire du niveau des stocks suite à la dégradation brutale du niveau d'activité fin 2008.

2.5. PERSPECTIVES D'AVENIR

Les prévisions de Chiffre d'Affaires pour le groupe DELTA PLUS s'élèvent à 140 M€ pour l'année 2009.

Les mesures de restructuration déjà prises, ainsi que le plan d'économies mis en place, doivent permettre de dégager une Marge Opérationnelle d'environ 8 %, et une rentabilité nette de plus de 4 % (contre 4,9 % en 2008), après prise en compte de plus de 1,5 M€ de coûts de restructuration.

Sur ces bases, la diminution du BFR, liée à la résorption du surstock et à la baisse d'activité, devrait entraîner une diminution significative des Dettes Financières, et un Ratio d'Endettement à fin 2009 inférieur à 80 %. (Ratio d'Endettement = Endettement Net hors Mobilisations de Créances/Capitaux Propres).

3. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de la société DELTA PLUS GROUP tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir un bénéfice de 4 213 338 €.

Nous proposons que le dividende par action s'élève à 1,10 € et qu'il soit mis en paiement dans les délais légaux.

Par conséquent, nous vous proposons d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- Réserve légale : 1 979,00 €
- Distribution de dividendes,
soit un montant maximum de : 2 007 332,80 €
- Le solde au compte
« Report à Nouveau » : 2 204 026,20 €

Le montant global des dividendes non versés des actions détenues par la société DELTA PLUS GROUP au moment de la mise en paiement sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que le montant qui sera le cas échéant distribué aux associés personnes physiques est intégralement éligible à l'abattement de 40 % édicté par l'article 158 du Code Général des Impôts.

4. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes sociaux de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résul-

tat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code, à savoir des jetons de présence réintégrés pour un montant de 97 258 euros.

5. APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir un Résultat Net Consolidé Part du Groupe de 7 839 K€.

6. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTÉRIEUREMENT DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice social	Dividendes	Abattement (article 158 du CGI)	Montant éligible à l'Abattement
31/12/2007	1,00 €	40 %	NC
31/12/2006	0,75 €	40 %	NC
31/12/2005	0,60 €	40 %	NC

7. IDENTITÉ DES TITULAIRES IDENTIFIÉS DE PARTICIPATIONS

Nombre total d'actions au 20 mars 2009 : 1 826 573, dont 1 293 023 actions nominatives.



	Nombre de titres	Quote parts actions	Nombre de titres avec droit de vote simple	Nombre de titres avec droit de vote double	Total droits de vote	Quote parts droits de vote
Actions Nominatives						
JBP	747 010	40,9 %	50 000	1 394 020	1 444 020	55,0 %
Ivo BOSCARDIN	242 448	13,3 %	242 448		242 448	9,2 %
Jacques BENOIT	136 760	7,5 %		273 520	273 520	10,4 %
NEM INVEST	100 000	5,5 %	100 000		100 000	3,8 %
Nominatifs – Autres	66 805	3,6 %	48 225	37 160	85 385	3,2 %
Total						
Actions Nominatives	1 293 023	70,8 %			2 145 373	81,6 %
Auto Détention	51 278	2,8 %				
Public	482 272	26,4 %	482 272		482 272	18,4 %
TOTAL	1 826 573	100 %	922 945	1 704 700	2 627 645	100 %

8. PART DU CAPITAL DETENUE PAR LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Les sociétés que nous contrôlons ne détiennent aucune part de notre capital.

9. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons que les salariés de la société ne détiennent au 31 décembre 2008 aucun titre de capital de la société dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, de fonds communs de placement d'entreprise ou des périodes d'incessibilité prévues notamment aux articles L. 225-194 et L. 225-197 du Code de Commerce

10. OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des options de souscription d'actions et d'options d'achat d'actions émises, consenties ou exercées dans un rapport spécial joint au présent rapport.

11. ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous communiquons dans un rapport spécial joint au présent rapport, les informations relatives aux attributions d'actions gratuites effectuées au profit des mandataires et/ou salariés de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

12. OBLIGATIONS À BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTION REMBOURSABLE

Nous vous rappelons que suivant délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 juin 2005, il a décidé de procéder à un emprunt obligataire d'un montant de 7 M€ par voie d'émission de 30 687 Obligations à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (ci-après désignées par « **OBSAR** ») aux fins :

- Dans un premier temps, de pérenniser une dette financière du montant correspondant, permettant ainsi de financer la hausse du Besoin en Fonds de Roulement liée à la croissance prévisible de l'activité du Groupe DELTA PLUS au cours des prochains exercices,

- À terme, de renforcer les fonds propres du Groupe DELTA PLUS afin de rééquilibrer le ratio d'endettement et être ainsi en mesure de faire face à un développement ultérieur.

Conformément aux termes du Prospectus afférent à cette opération, les Obligations ont été souscrites en quasi-totalité par quatre (4) établissements bancaires ayant accepté de participer à cette opération, à savoir :

- CIC Lyonnaise de Banque,
- LCL (anciennement le Crédit Lyonnais),
- Monte Paschi Banque,
- Banque Populaire.

Les BSAR attachés aux Obligations souscrites par lesdits établissements bancaires ont été revendus aux actionnaires de la société DELTA PLUS GROUP.

À chaque Obligation étaient attachés 10 BSAR, soit un total de 306 870 BSAR, étant précisé qu'un (1) BSAR permet de souscrire une (1) nouvelle action DELTA PLUS GROUP, d'une valeur nominale de 2 €, au prix unitaire de 23,00 € et ceci, entre le 1^{er} juillet 2005 et le 1^{er} juillet 2010.

L'augmentation potentielle des fonds propres, par voie d'émission de 306 870 actions nouvelles, portant le nombre d'actions DELTA PLUS GROUP de 1 503 760 à 1 810 630, s'élève donc à la somme de 7 058 010 €.

Depuis le 4 juillet 2005, les Obligations et les BSAR sont admis aux négociations sur Marché Eurolist d'Euronext Paris SA, indépendamment des actions DELTA PLUS GROUP.

Au 31 décembre 2008, le cours du BSAR s'élevait à 9,00 €.

Nous vous informons :

- que sur l'exercice 2006 : 28 460 BSAR étaient exercées, les actions nouvelles correspondantes portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2006.
- que sur l'exercice 2007 : 179 717 BSAR étaient exercées, les actions nouvelles correspondantes portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2007.
- que sur l'exercice 2008 : 9 946 BSAR étaient exercées, les actions nouvelles correspondantes portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2008.

13. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons en **Annexe 2**, d'après les informations qui nous ont été communiquées, la liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

Rémunération et avantages des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce et aux recommandations MEDEF/AFEP sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, nous vous indiquons en **Annexe 3**, la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

Nous vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

14. CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 al. 4 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.



14.1. CONSÉQUENCES SOCIALES

L'effectif et son évolution

L'effectif total du Groupe DELTA PLUS est de 1 287 personnes à fin 2008 ce qui représente une légère progression des effectifs (+ 3 %). Ceux-ci sont répartis pour environ 63 % en Asie, 17 % en France, et 20 % dans le reste de l'Europe.

En Europe, la majorité des embauches est faite sous la forme de contrat à durée indéterminée. Le recours au contrat à durée déterminée reste marginal ; il sert à pallier les absences (type longue maladie ou congés maternité) ou les surcroûts ponctuels d'activité.

L'organisation du temps de travail en France

Suite aux accords « 35 h », mis en place depuis 2000, le personnel bénéficie soit de RTT soit d'un aménagement des horaires. Le personnel à temps partiel, très minoritaire, rentre principalement dans le cadre de congés parentaux d'éducation.

Au niveau de la plate-forme logistique d'Apt, afin de pallier l'augmentation de Chiffre d'Affaires en volume et d'optimiser son fonctionnement, les équipes de préparations continuent de travailler sur une base horaire de « 3 x 8 heures ».

Le taux d'absentéisme a diminué par rapport à l'année précédente et reste en-deçà des objectifs. Il représente en effet 3,24 %, pour un objectif de 3,95 %. Il est principalement lié aux arrêts maladie (70 %), aux congés maternité/paternité (28 %) et aux accidents du travail (2 %).

Les départs en 2008 correspondent majoritairement à des fins de contrats à durée déterminée, les ruptures de contrats étant partagées entre les démissions, les fins de période d'essai et quelques licenciements.

Le groupe a eu recours en 2008, pour absorber les hausses d'activité saisonnière, à la main-d'œuvre intérimaire.

Les rémunérations et leur évolution en France

L'évolution des rémunérations est principalement liée aux performances et à l'ancienneté. Les résultats sont mesurés chaque année par rapport aux objectifs fixés dans le cadre d'un entretien individuel d'évaluation.

Le Groupe DELTA PLUS applique les cotisations légales et l'allègement de charges sociales conformément à l'accord des « 35 h » (loi FILLON).

En application des dispositions du titre IV du Livre IV du Code du Travail, l'accord de participation sur les bénéficiaires se poursuit.

Les conditions d'hygiène et de sécurité

Le plan d'évaluation des risques, destiné à améliorer les conditions de sécurité au travail, se poursuit au sein du Groupe DELTA PLUS. Le suivi est effectué en collaboration avec les membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHSCT). Le taux de gravité des accidents de travail dont le nombre demeure extrêmement limité, a largement diminué.

La formation en France

En 2008, c'est 1,77 % de la masse salariale qui a été dépensé pour la formation, soit presque le double de l'obligation légale (0,9 %).

Cet investissement a concerné en priorité des formations destinées à développer des compétences techniques propres aux différents métiers de l'entreprise mais aussi des compétences plus globales en matière de développement personnel c'est-à-dire, celles qui font progresser le salarié sur des dimensions transversales (interentreprises) ou comportementales. En particulier, nous avons poursuivi avec un rythme encore plus soutenu, la formation en anglais qui a bénéficié à 25 personnes.

Enfin, notre filiale de formation DPG Training a poursuivi l'accompagnement du Groupe dans la réponse à ses besoins de formation en matière de connaissances produits, clients, marchés. De nouveaux programmes ont vu le jour, en lien avec la stratégie du Groupe, comme par exemple la vente aux utilisateurs finaux de nos produits.

Les œuvres sociales

En France, le budget accordé au Comité d'Entreprise a été actualisé et renouvelé au profit de ses œuvres sociales.

14.2. CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES

L'ensemble des aspects sociaux et environnementaux de l'activité de la société DELTA PLUS GROUP

est présenté dans le Rapport Responsabilité Sociale et Environnementale que vous trouverez ci-joint.

15. RISQUES ENCOURUS EN CAS DE VARIATION DES TAUX D'INTÉRÊT, DES TAUX DE CHANGE OU DES COURS DE BOURSE

Risque de change

La société DELTA PLUS GROUP réduit ses risques de change, dus essentiellement aux variations de la parité euro/dollar, en couvrant la quasi-totalité des achats libellés en devises.

Le montant des couvertures à terme en dollars non échues au 31 décembre 2008 s'élevait à 36 250 K USD pour un taux moyen de 1,43108 euro/dollar. Le terme des couvertures non échues à la clôture s'étale du 29 février 2008 au 4 septembre 2009.

La couverture sur la Livre Sterling n'est pas significative.

Risque de taux

La société DELTA PLUS GROUP utilise des caps bonifiés désactivant (à 5 %) pour garantir ses emprunts contractés à un taux variable. Le montant garanti au 31 décembre 2008 s'élève à 20 000 K€ avec un taux de référence EURIBOR 3 et 12 mois à échéance janvier 2009 et un taux moyen garanti à 3,05 %.

16. OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES ACTIONS

En application de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées par la société DELTA PLUS GROUP sur ses propres actions.

Nous vous rappelons que suivant délibérations en date du 20 juin 2008, il a été décidé d'autoriser le Conseil d'Administration pour une durée de dix-huit (18) mois, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la société ses propres actions dans les conditions suivantes :

- Pourcentage maximum d'actions pouvant être acquises : 10 % des actions
- Nombre maximal d'actions pouvant être acquises : 181 490 actions
- Prix d'achat global maximum : 14 519 200 €
- Prix d'achat unitaire maximum : 80 €
- Prix de vente unitaire minimum : 20 €

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Les actions propres détenues par la société ont été utilisées essentiellement aux fins de couvrir les options d'achat d'actions consenties aux salariés et mandataires sociaux (à hauteur de 8 000 actions) et aux fins de régularisation du cours de bourse.

La société détenait, au 31 décembre 2008, 49 290 actions DELTA PLUS GROUP, d'une valeur nominale de 2 €, représentant 2,70% de son capital social. La valeur moyenne du cours d'achat de ces actions s'élève à 33,78 €.

17. DÉLÉGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-129-5 du Code de Commerce, nous vous communiquons un rapport complémentaire (ci-joint) concernant les délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation de capital et l'utilisation qui en a été faite au cours de l'exercice écoulé.

18. AUTORISATION DE LA SOCIÉTÉ DE RACHETER EN BOURSE ET D'ANNULER SES PROPRES ACTIONS

Nous vous invitons à autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce et dans les conditions et les



limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

Le pourcentage maximum d'actions qui pourrait être détenu serait fixé à 10 % des actions composant le capital social de la société.

Le Conseil d'Administration serait également autorisé à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions propres détenues par la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois.

Ces autorisations seraient consenties pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'Assemblée et se substitueraient à celles octroyées par l'Assemblée Générale du 20 juin 2008.

Le Conseil d'Administration informerait le cas échéant les actionnaires de toutes les opérations réalisées en application desdites autorisations lors de l'Assemblée Générale Annuelle.

19. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À CONSENTIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES, À L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ET/OU DE TITRES DE CRÉANCE

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation globale de compétence au Conseil d'Administration en vue de décider et réaliser l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance.

L'octroi d'une telle délégation permettrait au Conseil d'Administration de bénéficier, dans les limites et le cadre fixés par l'Assemblée Générale, de la

souplesse et de la réactivité nécessaires pour procéder, au moment et selon les modalités qui seront opportunes, aux levées de fond nécessaires au développement de la société DELTA PLUS GROUP et au financement de ses investissements.

Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce pour une durée maximum de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes sociaux.

20. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À CONSENTIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES OU PRIMES

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation globale de compétence au Conseil d'Administration en vue de décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfices sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce pour une durée maximum de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes sociaux.

21. DÉCISIONS À PRENDRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 225-129-6 DU CODE DE COMMERCE ET L. 3332-18 DU CODE DU TRAVAIL

Les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce détenant de manière collective moins de 3 % du capital, nous vous invitons, en application des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et

L. 3332-18 du Code du Travail, à autoriser le Conseil d'Administration, sur sa seule décision, à augmenter le capital social au profit des salariés, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

22. PROPOSITION DE NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR EN ADJONCTION À CEUX EN EXERCICE

Nous vous proposons de nommer aux fonctions d'administrateur, en adjonction à ceux en exercice, Monsieur Jérôme BENOIT domicilié à APT (84), 763 route de Bories, Domaine de Sencers, pour une durée qui prendrait fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2014.

23. MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET DE SUPPLÉANT

Nous vous informons que les fonctions respectives de :

- Monsieur Philippe VÉRAN, commissaire aux comptes titulaire,
- Monsieur Bernard PANSIER, commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Philippe VÉRAN,
- Monsieur Jacques TARRIEU, commissaire aux comptes titulaire,
- Monsieur Maurice CALAMEL, commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jacques TARRIEU,

prennent fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale et nous proposons à l'Assemblée des actionnaires de ne pas les renouveler et de nommer les personnes désignées dans le texte des résolutions.

24. ATTRIBUTION DE JETONS DE PRÉSENCE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Enfin, vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil d'Administration.

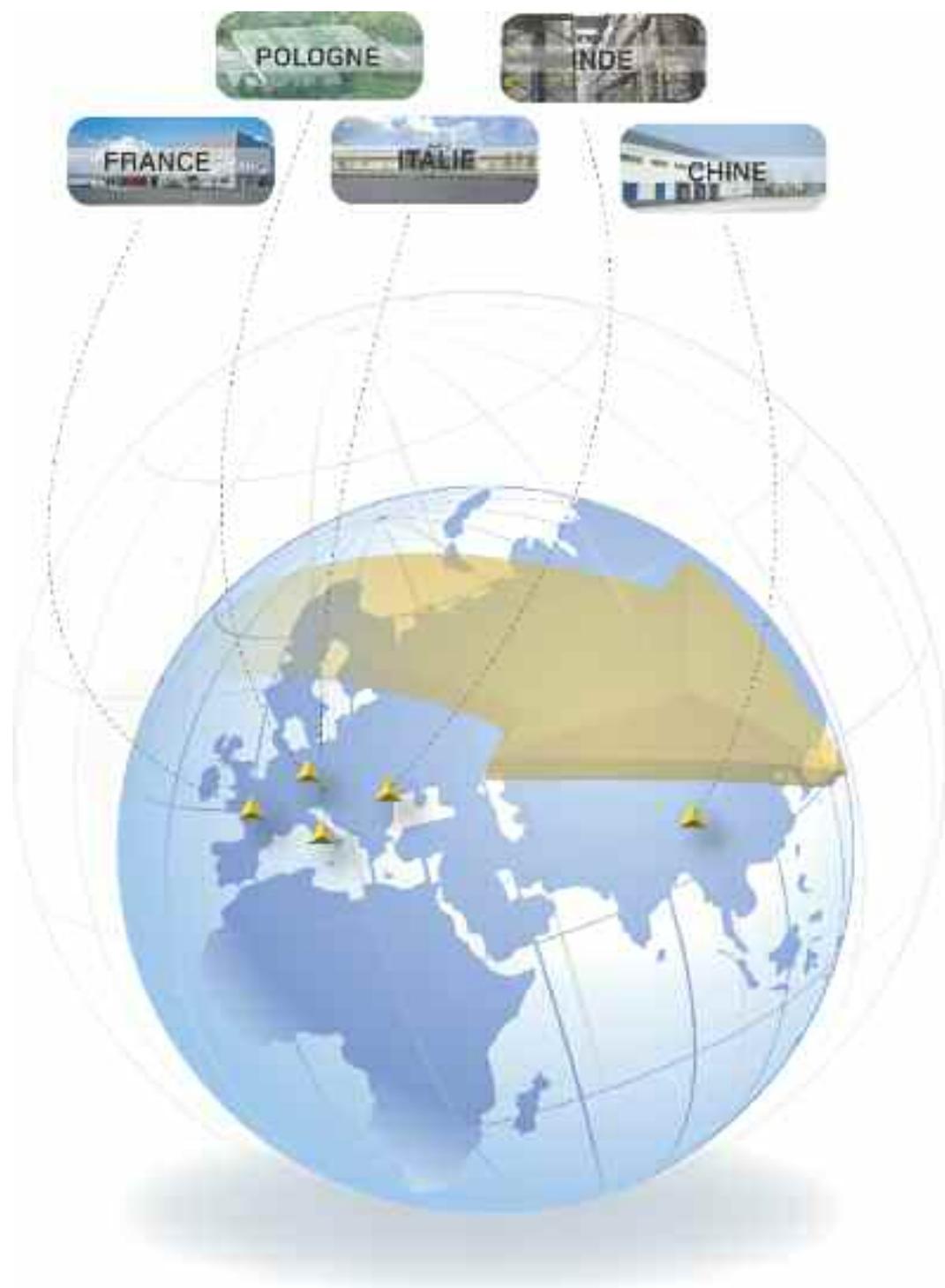
25. CONCLUSION

En conclusion, nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre Conseil d'Administration quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Le Conseil d'Administration



LES PLATES-FORMES LOGISTIQUES DU GROUPE



ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION





LISTE DES ANNEXES

Annexe 1

Liste des sociétés consolidées ainsi que les modifications du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Annexe 2

Liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce).

Annexe 3

Rémunération des mandataires sociaux et liste des engagements de toute nature pris par la société à leur bénéfice (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce).

Annexe 4

Tableau des résultats financiers (et autres éléments caractéristiques) des cinq (5) derniers exercices.

Annexe 5

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Annuelle.

LISTE DES RAPPORTS

Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les options de souscription et d'achat d'actions (Article L. 225-184 du Code de Commerce).

Rapport spécial du Conseil d'Administration sur l'attribution d'actions gratuites (Article L. 225-197-4 du Code de Commerce).

Rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur les délégations de pouvoir consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital (Article L. 225-129-5 du Code de Commerce).

Rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société (Article L. 225-37, alinéa 6 du Code de Commerce).

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Montant global certifié exact par les commissaires aux comptes des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Rapport des commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Rapport spécial des commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-209, alinéa 7 du Code de Commerce.

Rapport spécial des commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-138 II du Code de Commerce.

ANNEXE 1

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés Consolidées	% de détention	
	Décembre 2008	Décembre 2007
En intégration globale		
ALLSAFE (FZE)	100 %	100 %
DELTA PLUS AUSTRIA GmbH	100 %	100 %
DELTA PLUS BENELUX SA	100 %	100 %
DELTA PLUS CIESKA REPUBLIKA S.r.o	100 %	100 %
DELTA PLUS CROATIA d.o.o	100 %	100 %
DELTA PLUS E SA	100 %	100 %
DELTA PLUS HELLAS SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS INDIA PVT LTD	90 %	90 %
DELTA PLUS MAGYARORSZAG Kft	97 %	97 %
DELTA PLUS MIDDLE EAST (FZE)	100 %	100 %
DELTA PLUS PERU SAC	100 %	/
DELTA PLUS POLSKA SP zo.o	100 %	100 %
DELTA PLUS ROMANIA SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS SAS	100 %	100 %
DELTA PLUS SICUREX SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS SLOVENSKO S.r.o.	100 %	100 %
DELTA PLUS UK LIMITED	100 %	100 %
DELTA PLUS UKRAINA SARL	100 %	100 %
DELTAL SAFETY SHOES LTD	50 %	50 %
DEWEER SECURITY SA	100 %	100 %
DPG TRAINING SAS	75 %	75 %
DP PORTUGAL LDA	100 %	100 %
FINANCIERE VIRGINIA LIMITED	77 %	77 %
FROMENT EURL	100 %	100 %
LH SAFETY LTD	77 %	77 %
NUEVA SIBOL SLU	100 %	100 %
OCTOPLUS SAS (fusion avec WORKSTORE)	/	100 %
OCTOPLUS SPAIN SL	100 %	100 %
PANO-TEX SARL	100 %	100 %
PROTIMPORT SARL	100 %	100 %
SEMALL LTD	50 %	50 %
SFPI SARL	100 %	100 %
SUZHOU DELTA PLUS PERSONAL PROTECTION CO. LTD	100 %	100 %
SUZHOU DELTA PLUS SAFETY AND PROTECTION CO. LTD	/	100 %
WORKSTORE SARL	100 %	100 %
WUJIANG DELTA PLUS PERSONAL PROTECTION TRADING CO. LTD	100 %	100 %
WUJIANG DELTA PLUS PRODUCTION FOR SAFETY CO. LTD	100 %	100 %
WUJIANG DELTA PLUS SAFETY AND PROTECTION PRODUCTS TRADING CO.LTD	100 %	100 %
Par mise en équivalence		
MALLCOM LTD	24 %	24 %



MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE ET AUTRES INFORMATIONS

Sociétés entrées dans le périmètre :

- DELTA PLUS PERU SAC création

Sociétés sorties du périmètre :

- SUHZOU DELTA PLUS SAFETY PROTECTION CO.LTD (cession)
- OCTOPLUS SAS (Fusion avec WORKSTORE SARL)

Variation du pourcentage d'intérêt :

- Néant

Fusion entre filiales consolidées :

- Néant

FILIALES EXCLUES DU PÉRIMÈTRE, MALGRÉ UNE PARTICIPATION SUPÉRIEURE À 10 %

Titres (K euros)		
DELTA PLUS BULGARIE	2	société inactive
DELTA PLUS CYPRUS Ltd	5	société inactive

La consolidation de ces sociétés représente un intérêt négligeable.

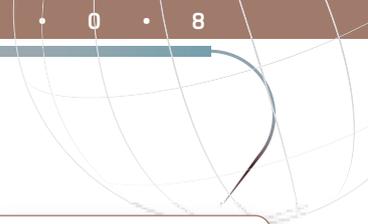
ANNEXE 2

LISTE DES MANDATS (ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE)

Dirigeant	Dénomination sociale de la société	Mandat social
Jacques BENOIT		
	DELTA PLUS Group SA	Président Directeur Général
	DELTA PLUS France SAS	Président
	BP Investissements SAS	Président
	Froment SARL	Co-Gérant
	J.B.P SAS	Président
	Protimport SARL	Gérant
	SCI La Badelle	Co-Gérant
	SCI DPG	Gérant
	Financière European Trade SAS	Président
	SFPI SARL	Co-Gérant
	DELTA PLUS Polska sp.z.o.o	Administrateur
	DELTA PLUS Austria GmbH	Gérant
	DELTA PLUS Benelux SA	Président
	Deweer Security SA	Administrateur
	DELTA PLUS (U.K) Ltd.	Administrateur
	Financière Virginia Limited	Directeur
	LH Safety Limited	Président
	DELTA PLUS-E SA	Administrateur
	Octoplus Spain SL	Administrateur
	DELTA PLUS Perù SAC	Gérant
	Nueva Sibol SLU	Président
	DELTA PLUS Hellas SARL	Gérant
	DELTA PLUS Sicurex SRL	Administrateur
	Suzhou DELTA PLUS Personal Protection Co., Ltd	Président
	DELTA PLUS (India) Private Limited	Administrateur
	Deltmal Safety Shoes Limited	Administrateur
	Mallcom (India) Limited	Non-executive Director
	DELTA PLUS (Cyprus) Ltd	Président
	Wujiang DELTA PLUS Production for Safety Co. Ltd	Président
	Wujiang DELTA PLUS Safety and Protection Products Trading Co. Ltd	Président
	Wujiang DELTA PLUS Personal Protection Trading Co. Ltd	Président
	Wujiang Sino-European Industrial Park Co. Ltd	Président
	Wujiang Apt Plastic Production Co. Ltd	Président



Dirigeant	Dénomination sociale de la société	Mandat social
Jacques BENOIT		
	Wujiang Apt Enterprise Management Service Co. Ltd	Président
	Allsafe (FZE)	Président
	DELTA PLUS Middle East (FZE)	Président
	Venigros	Administrateur
Jean-Paul COUDERT		
	DELTA PLUS Group SA	Administrateur & Directeur Général Délégué
	DELTA PLUS France SAS	Directeur Général Délégué
	Financière J5 SARL	Gérant
	Froment SARL	Co-Gérant
	SFPI SARL	Co-Gérant
	DELTA PLUS Ceska Republika SRO	Administrateur
	European Trade	Président Directeur Général
	DELTA PLUS Croatia d.o.o	Administrateur
	DELTA PLUS Magyarország K.ft	Gérant
	DELTA PLUS Polska sp.z.o.o	Président
	DELTA PLUS Romania SRL	Administrateur
	DELTA PLUS Slovensko s.r.o	Gérant
	DELTA PLUS Austria GmbH	Gérant
	DELTA PLUS Benelux SA	Administrateur
	Deweer Security SA	Administrateur délégué
	DELTA PLUS (U.K) Ltd.	Administrateur
	Financière Virginia Limited	Directeur
	LH Safety Limited	Administrateur
	DELTA PLUS-E SA	Gérant
	DP Portugal LDA	Gérant
	Nueva Sibol SLU	Administrateur
	Suzhou DELTA PLUS Personal Protection Co., Ltd	Administrateur
	Wujiang DELTA PLUS Production for Safety Co. Ltd	Administrateur
	Wujiang DELTA PLUS Safety and Protection Products Trading Co. Ltd	Administrateur
	Wujiang DELTA PLUS Personal Protection Trading Co. Ltd	Administrateur
	Wujiang Sino-European Industrial Park Co. Ltd	Administrateur
	Wujiang Apt Plastic Production Co. Ltd	Administrateur
	Wujiang Apt Enterprise Management Service Co. Ltd	Administrateur
	Pano-Tex SARL	Gérant
	Venigros	Administrateur



Dirigeant	Dénomination sociale de la société	Mandat social
-----------	------------------------------------	---------------

Ivo BOSCARDIN

	DELTA PLUS Group SA	Administrateur & Directeur Général Délégué
	DELTA PLUS-E SA	Administrateur
	Nueva Sibol SLU	Administrateur
	DELTA PLUS Sicurex SRL	Gérant

Eric GIRARDIN (Représentant permanent de la société NEM INVEST)

	DELTA PLUS Group SA	Administrateur
	Nem Invest	Représentant Permanent
	Nem Partners	Président Directoire
	Graine Voltz	Administrateur
	Quantel	Administrateur
	Rellumix	Administrateur

Bruno MATHIEU

	DELTA PLUS Group SA	Administrateur
	Balmoral Capital Limited	Associé fondateur

Pierre GRADENIGO

	DELTA PLUS Group SA	Administrateur
	STIPA	Président
	HPG	Président
	DECOFINDER	Administrateur

ANNEXE 3

TABLEAUX DE RÉMUNÉRATIONS

Tableau de Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Nom et Fonction du dirigeant Mandataire Social	Exercice N-1	Exercice N	Exercice N-1	Exercice N	Exercice N-1	Exercice N
	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008
	M. BENOIT, Président Directeur Général		M. COUDERT, Directeur Général délégué		M. BOSCARDIN, Directeur Général délégué	
Rémunérations dues au titre de l'exercice	314 448,00 €	347 808,00 €	244 448,00 €	262 808,00 €	249 000,00 €	249 000,00 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				105 000,00 €		
TOTAL	314 448,00 €	347 808,00 €	244 448,00 €	367 808,00 €	249 000,00 €	249 000,00 €

Valorisation des options attribués au cours de l'exercice = $3\,000 \times 35 \text{ €} = 105\,000 \text{ €}$ (CA du 20/11/2008).

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque mandataire social

M. BENOIT, Président Directeur Général	Exercice N-1 31/12/2007		Exercice N 31/12/2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	134 448,00 €	134 448,00 €	137 808,00 €	137 808,00 €
Rémunération variable	180 000,00 €	180 000,00 €	210 000,00 €	210 000,00 €
Jetons de présence	- €	- €	- €	- €
Avantage en nature	Voiture de fonction, défraiement de repas		Voiture de fonction, défraiement de repas	
TOTAL	314 448,00 €	314 448,00 €	347 808,00 €	347 808,00 €

M. COUDERT, Directeur Général délégué	Exercice N-1 31/12/2007		Exercice N 31/12/2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	134 448,00 €	134 448,00 €	137 808,00 €	137 808,00 €
Rémunération variable	110 000,00 €	110 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €
Jetons de présence	- €	- €	- €	- €
Avantage en nature	Voiture de fonction, défraiement de repas		Voiture de fonction, défraiement de repas	
TOTAL	244 448,00 €	244 448,00 €	262 808,00 €	262 808,00 €

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque mandataire social

M. BOSCARDIN, Directeur Général délégué	Exercice N-1 31/12/2007		Exercice N 31/12/2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	249 000,00 €	249 000,00 €	249 000,00 €	249 000,00 €
Rémunération variable	- €	- €	- €	- €
Jetons de présence	- €	- €	- €	- €
Avantage en nature	Aucun avantage		Aucun avantage	
TOTAL	249 000,00 €	249 000,00 €	249 000,00 €	249 000,00 €

M. GIRARDIN, Administrateur	Exercice N-1 31/12/2007		Exercice N 31/12/2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	- €	- €	- €	- €
Rémunération variable	- €	- €	- €	- €
Jetons de présence	- €	- €	9 750,00 €	9 750,00 €
Avantage en nature	Aucun avantage		Aucun avantage	
TOTAL	- €	- €	9 750,00 €	9 750,00 €

M. MATHIEU, Administrateur	Exercice N-1 31/12/2007		Exercice N 31/12/2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	- €	- €	- €	- €
Rémunération variable	- €	- €	- €	- €
Jetons de présence	- €	- €	10 500,00 €	10 500,00 €
Avantage en nature	Aucun avantage		Aucun avantage	
TOTAL	- €	- €	10 500,00 €	10 500,00 €

M. GRADENIGO, Administrateur	Exercice N-1 31/12/2007		Exercice N 31/12/2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	- €	- €	- €	- €
Rémunération variable	- €	- €	- €	- €
Jetons de présence	- €	- €	9 750,00 €	9 750,00 €
Avantage en nature	Aucun avantage		Aucun avantage	
TOTAL	- €	- €	9 750,00 €	9 750,00 €



Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

M. COUDERT, Directeur Général délégué	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
	Conseil d'Administration du 20 novembre 2008	Achat	105 000.00 €	3 000	35,00 €	20/11/2012 - 20/11/2013

Dirigeant Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire	
	Oui	Non	Oui	Non
M. BENOIT, Président Directeur Général 1 ^{re} Nomination 21/08/1989 Fin Mandat 30/06/2013		X		X
M. COUDERT, Directeur Général délégué 1 ^{re} Nomination 21/08/1989 Fin Mandat 30/06/2013		X		X
M. BOSCARDIN, Directeur Général délégué 1 ^{re} Nomination 21/08/1989 Fin Mandat 30/06/2013		X		X

ANNEXE 4

TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS (ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES) DES CINQ (5) DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2004	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	3 007 520	3 007 520	3 039 100	3 629 804	3 649 696
Nombre des actions ordinaires existantes	1 503 760	1 503 760	1 519 550	1 814 902	1 824 848
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'Affaires hors taxe	911 916	1 157 536	1 655 055	1 881 933	1 885 291
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 190 694	1 838 869	2 644 490	2 604 529	3 105 401
Impôts sur les bénéfices	107 459	-128 265	-32 809	-363 362	-686 830
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 713 808	1 840 909	2 308 054	1 996 784	4 213 338
Résultat distribué	526 316	751 880	902 454	1 149 638	1 814 902
Résultat par action :					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	2,05	1,60	1,76	1,63	2,08
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,80	1,22	1,52	1,10	2,31
Dividende attribué à chaque action ordinaire	0,35	0,50	0,60	0,75	1,00
Dividende attribué à chaque action prioritaire					
Personnel :					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	3	3	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice	439 797	517 770	664 473	749 072	770 977
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	162 018	191 955	265 671	257 053	279 871



ANNEXE 5

TEXTE DES RÉOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 12 JUIN 2009

ORDRE DU JOUR

Assemblée à caractère ordinaire

- Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Examen des rapports spéciaux du Conseil d'Administration visés aux l'article L. 225-184, L. 225-109 et L. 225-129-5 du Code de Commerce.
- Examen du rapport spécial du président du Conseil d'Administration visé à l'article L. 225-37, alinéa 6 du Code de Commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- Approbation des comptes consolidés clos le 31 décembre 2008.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions.
- Mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants.
- Fixation des jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'Administration.
- Nomination d'un nouvel administrateur.

Assemblée à caractère extraordinaire

- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-209, alinéa 7 du Code de Commerce
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'annulation des actions propres détenues par la société.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

TEXTE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS

Première résolution (résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2008 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice de 4 213 338 €.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Deuxième résolution (résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe DELTA PLUS arrêtés à la date du 31 décembre 2008 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un résultat net consolidé de 8 290 K€ dont un résultat net part du Groupe de 7 839 K€.

Troisième résolution (résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Quatrième résolution (résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale décide de distribuer un dividende d'un montant de 1,10 euro par action et d'affecter ainsi le bénéfice de 4 213 338 € de la manière suivante :

- Réserve légale : 1 979,00 €
- Distribution de dividendes,
soit un montant maximum de : 2 007 332,80 €
- Le solde au compte
« Report à Nouveau » : 2 204 026,20 €

Étant précisé que le montant global des dividendes non versés des actions détenues par la société DELTA PLUS GROUP au moment de la mise en paiement sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

Le dividende distribué sera mis en paiement à l'issue de l'Assemblée dans les délais légaux.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que le montant qui sera le cas échéant distribué aux actionnaires personnes physiques est intégralement éligible à l'abattement de 40 % édicté par l'article 158 du Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice social	Dividendes	Abattement	Montant éligible à l'abattement
31/12/2007	1,00 €	40 %	NC
31/12/2006	0,75 €	40 %	NC
31/12/2005	0,60 €	40 %	NC

Cinquième résolution (résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve chaque convention relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, conclue au cours de l'exercice écoulé :

1. Abandon de créance au profit de la société DELTA PLUS AUSTRIA GmbH

Personnes concernées :

Monsieur Jacques BENOIT et Monsieur Jean Paul COUDERT, respectivement Président Directeur Général et Directeur Général Délégué de la société DELTA PLUS GROUP et tous deux gérants de la société DELTA PLUS AUSTRIA GmbH.

Nature et modalités de la convention :

Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à hauteur de 97 000 euros par la société DELTA PLUS GROUP au profit de sa filiale, la société DELTA PLUS AUSTRIA GmbH afin de redresser la situation de cette dernière.

2. Abandon de créance au profit de la société WORKSTORE

Personne concernée :

Monsieur Jacques BENOIT, Président Directeur Général de la société DELTA PLUS GROUP.

Nature et modalités de la convention :

Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à hauteur de 810 000 euros par la société DELTA PLUS GROUP au profit de la société WORKSTORE afin de redresser la situation de cette filiale.



3. Abandon de créance au profit de la société DELTA PLUS UK

Personnes concernées :

Monsieur Jacques BENOIT et Monsieur Jean Paul COUDERT, respectivement Président Directeur Général et Directeur Général Délégué de la société DELTA PLUS GROUP, tous deux administrateurs de la société DELTA PLUS UK.

Nature et modalités de la convention :

Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à hauteur de 876 679 euros par la société DELTA PLUS GROUP au profit de la société DELTA PLUS UK, afin de redresser la situation de cette filiale.

4. Convention poursuivie avec la société DPG, société civile immobilière

Personne concernée :

Monsieur Jacques BENOIT, Président Directeur Général de la société DELTA PLUS GROUP et gérant de la société DPG.

Nature et modalités de la convention :

Avenant au bail avec effet au 1^{er} janvier 2005 des locaux loués à la société DELTA PLUS GROUP conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale en date du 5 juin 2004.

Montant des loyers versés par la société DELTA PLUS GROUP à la société DPG au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 : 269 200 € HT

Sixième résolution (résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale prend acte que les fonctions de Monsieur Philippe VÉRAN, commissaire aux comptes titulaire, prennent fin à l'issue de la présente réunion et décide de nommer en remplacement, la société VÉRAN ET ASSOCIÉS, domiciliée 305 Allée de Craponne – 13300 SALON DE PROVENCE, pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Septième résolution (résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale prend acte que les fonctions de Monsieur Bernard PANSIER, commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Philippe VÉRAN prennent fin à l'issue de la présente réunion et décide de nommer en remplacement, Monsieur Philippe VÉRAN domicilié 305 Allée de Craponne – 13300 SALON DE PROVENCE, en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la société VÉRAN ET ASSOCIÉS, pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Huitième résolution (résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale prend acte que les fonctions de Monsieur Jacques TARRIEU, commissaire aux comptes titulaire, prennent fin à l'issue de la présente réunion et décide de nommer en remplacement, la société J. CAUSSE & ASSOCIES, dont le siège social est à AVIGNON (84031), 91 Avenue de l'Arrousaire, pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Neuvième résolution (résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale prend acte que les fonctions de Monsieur Maurice CALAMEL, commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jacques TARRIEU, prennent fin à l'issue de la présente réunion et décide de nommer en remplacement, la société GERMAIN & ASSOCIES, dont le siège social est à AVIGNON (84031), 91 Avenue de l'Arrousaire, en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la société J. CAUSSE & ASSOCIES, pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Dixième résolution (résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport Conseil d'Administration décide de fixer à 60 000 € le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours.

Onzième résolution (résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, décide de nommer en qualité de nouvel administrateur de la société, en adjonction aux administrateurs en exercice Monsieur Jérôme BENOIT domicilié à APT (84), 763 route de Bories, Domaine de Sencers pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2014.

Douzième résolution (résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, du Règlement européen n° 2273/2003 en date du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004, des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF, des instructions AMF 2005-06 et 2005-07 en date du 22 février 2005 et des décisions AMF en date du 22 mars 2005 et ceci, dans les conditions suivantes :

- Pourcentage maximum d'actions pouvant être acquises : 10 % des actions
- Nombre maximal d'actions pouvant être acquises : 181 490 actions
- Prix d'achat global maximum : 5 444 700 €
- Prix d'achat unitaire maximum : 30 €
- Prix de vente unitaire minimum : 8 €

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Cette autorisation est donnée pour permettre à la société de procéder, par ordre de priorité décroissant, à :

- l'attribution d'actions, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, à des salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre d'un plan d'options d'achat et/ou de souscriptions d'actions, d'attributions d'actions gratuites et/ou d'épargne entreprise ;

- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité du titre par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- l'optimisation de la gestion financière de ses fonds propres ;
- la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, étant précisé que le nombre d'actions acquises à cette fin ne pourra excéder 5 % du nombre d'actions composant le capital social ;
- l'annulation d'actions, sous réserve de l'adoption de la résolution à caractère extraordinaire suivante ;
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres ;
- plus généralement, la réalisation de toute opération admise en tant que pratique de marché par la législation et la réglementation en vigueur et/ou par l'AMF.

Les opérations décrites ci-dessus pourront être réalisées par tout moyen, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 20 juin 2008.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, l'effet de :

- décider de procéder ou non à la réalisation des opérations décrites ci-dessus,
- établir et publier le(s) descriptif(s) préalable(s) du ou des programme(s) de rachat d'actions propres,



- mettre en œuvre le(s) dit(s) programme(s), et en particulier passer tous ordres de bourse et conclure tout accord en vue de leur réalisation conformément à la réglementation boursière en vigueur,
- effectuer toutes déclarations et d'accomplir toutes formalités y afférentes,
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration informera les actionnaires de toutes les opérations réalisées en application de la présente autorisation lors de l'Assemblée Générale annuelle.

Treizième résolution (résolution à caractère extraordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution précédente, autorise le Conseil d'Administration à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions propres détenues par la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 20 juin 2008.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration l'effet de :

- décider de procéder ou non à l'annulation de tout ou partie des actions propres,
- réduire corrélativement le capital social,
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions propres annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix,
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

L'Assemblée Générale donne également tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, l'effet de modifier les statuts, effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes.

Quatorzième résolution (résolution à caractère extraordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce :

- Délègue au Conseil d'Administration toutes compétences pour décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance ;
- Décide que le capital social ne pourra être augmenté dans le cadre de la présente délégation, immédiatement et/ou à terme, d'un montant supérieur à 2 000 000 € de valeur nominale, montant auquel s'ajoutera le cas échéant le montant de la valeur nominale des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément à la loi ;
- Décide que le montant global d'émission des valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance ne pourra être supérieur à 80 000 000 €.

La présente délégation de compétence emporte également la faculté pour le Conseil d'Administration d'instituer, le cas échéant, un droit de souscription à titre réductible pour les titres de capital nouveaux, non souscrits à titre irréductible, qui sera attribué aux titulaires de droits de souscription qui auront souscrit un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre irréductible et ce, proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés suivantes ou certaines d'entre elles seulement :

- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois quarts (3/4) au moins de l'augmentation de capital,
- répartir librement, totalement ou partiellement, les actions non souscrites au profit des personnes de son choix,
- offrir au public, totalement ou partiellement, les actions non souscrites.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 17 juin 2007.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à l'effet de :

- décider et réaliser une ou plusieurs émissions de titres qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment :
 - les dates, conditions et modalités de l'émission,
 - la forme, les caractéristiques et la date de jouissance des titres à émettre,
 - le montant de l'émission,
 - le prix de souscription,
- constater la réalisation des augmentations de capital résultant de chaque émission,
- imputer les frais engendrés par les émissions de titres sur le montant des primes d'émission y afférentes,
- procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes,
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation de ces délégations dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Quinzième résolution

(résolution à caractère extraordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce :

- Délègue au Conseil d'Administration toutes compétences pour décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfices sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes,
- Décide que le capital social ne pourra être augmenté, dans le cadre de la présente délégation, d'un montant supérieur à 2 000 000 € de valeur nominale.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 17 juin 2007.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à l'effet de :

- décider et réaliser une ou plusieurs augmentations de capital qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment les dates, conditions, modalités et le montant de l'augmentation de capital,
- constater la réalisation des augmentations de capital,
- procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes,
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.



Le Conseil d'Administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation de cette délégation de compétence dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Seizième résolution
(résolution à caractère extraordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution ci-après, délègue au Conseil d'Administration toutes compétences pour décider d'augmenter le capital social, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital, par la création et l'émission d'au plus 56 438 actions nouvelles et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées.

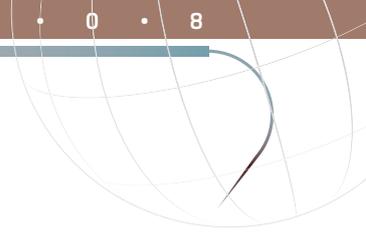
La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de ce jour.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins de procéder ou non à l'augmentation de capital ainsi autorisée, déterminer l'époque de réalisation de cette augmentation de capital, ainsi que ses conditions et modalités de réalisation, notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, leur mode et les délais de libération, les délais de souscription.

Le Conseil d'Administration jouira de tous les pouvoirs nécessaires pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'opération d'augmentation de capital ainsi autorisée, apporter aux statuts de la société toutes modifications nécessitées par la réalisation de cette augmentation de capital dans le cadre de l'autorisation qui vient de lui être conférée.

Dix-septième résolution
(résolution à caractère extraordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et conformément à l'article L. 225-138 du Code de Commerce, décide la suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires et l'attribution du droit de souscription aux 56 438 actions nouvelles à émettre dans les conditions définies par la résolution qui précède, au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, adhérant à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan par-tenarial d'épargne salariale volontaire qui seraient mis en place au sein de la société.



ANNEXE 6

RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS (ARTICLE L. 225-184 DU CODE DE COMMERCE)

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de Commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il est rappelé que les options ne peuvent être exercées que si, au jour de leur levée, le bénéficiaire est toujours membre du personnel salarié ou mandataire social de la société DELTA PLUS GROUP, ou d'une société dont 10 % au moins du capital ou des droits sont détenus, directement ou indirectement, par la société. En cas de décès, ses héritiers disposent d'un délai de six (6) mois à compter du décès pour exercer les options.

Un tableau joint en annexe indique :

- le nombre, le prix et les dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ;
- le nombre et le prix des actions qui, durant l'année, ont été souscrites ou achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés visées à l'alinéa précédent, par chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.

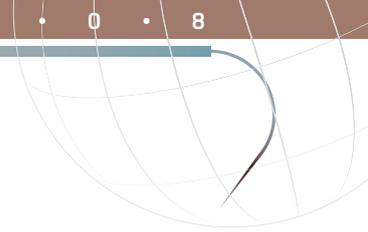
Le Conseil d'Administration



AGE 02/11/1999		AGE 14/11/2008				
CA 28/11/2003	CA 29/07/2004	CA 20/11/2008				
Prix						
14,74 €	16,62	€ 35 €				
Délai d'Exercice						
03/12/2007	01/08/2008	20/11/2012				
26/09/2008	31/07/2009	20/11/2013				
Bénéficiaires	Exercées	Attribuées	Exercées	Attribuées	Exercées	Attribuées

J.-P. Coudert
 (Directeur Général Délégué
 de DELTA PLUS Group)

				8 000		3 000
M. Mathiaud	1 300	1 300				1 000
F.-X. Jeuffroy	3 000	3 000				2 000
P. Margalida	100	100				
Y. Moncourt	100	100				
I. Candel	100	100				
V. Costagliola di Fiore	100	100				
V. Eyraud	100	100				
A.-C. Bagnoly	100	100				
V. Ginoux	100	100				
S. Viau	100	100				
N. Maeght	100	100				
D. Guiho	100	100				
B. Jaubert						1 000
A. Desroches						2 000
J. Benoit						1 000
M. Fildier						500
Total						
tenant compte						
des ruptures de						
contrat de travail	5 300	5 300		8 000		10 500
Total Options exercées	5 300					



ANNEXE 7

RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES (ARTICLE L. 225-197-4 ALINÉA 1 DU CODE DE COMMERCE)

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux attributions d'actions gratuites effectuées au profit des mandataires et/ou salariés de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il est rappelé que cette attribution gratuite n'a pas pour effet de permettre aux salariés de détenir plus de 10 % du capital social.

Le Conseil d'Administration, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2008 dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de Commerce destinées à encourager l'actionnariat des salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce, à l'effet d'attribuer des actions existantes, a décidé à l'unanimité d'attribuer 5 000 actions gratuites existantes de la société DELTA PLUS GROUP d'une valeur nominale de deux (2) euros chacune dans les conditions suivantes :

Bénéficiaire

L'attribution des 5 000 actions gratuites est réservée à Monsieur Alexandre DESROCHES (ci-après désigné par le « Bénéficiaire »).

Période d'acquisition des droits

Le plan d'attribution gratuite d'actions arrêté par le Conseil d'Administration prévoit une période d'acquisition des droits à recevoir les actions d'une durée de deux (2) ans à compter de la date d'embauche du Bénéficiaire.

Pendant cette période :

- le Bénéficiaire ne sera pas titulaire des 5 000 actions attribuées et les droits résultant de cette attribution seront incessibles,
- en cas de licenciement ou de démission, le Bénéficiaire perd son droit à l'attribution gratuite des actions.

Droits attachés aux actions attribuées à l'issue de la période d'acquisition

À l'issue de la période d'acquisition, les actions seront définitivement attribuées au Bénéficiaire qui aura le droit de voter aux Assemblées d'actionnaires de la société DELTA PLUS GROUP ou d'y être représenté ainsi que de recevoir des dividendes qui pourraient être mis en distribution, mais ces actions demeureront incessibles et devront être conservées durant une nouvelle période de deux (2) ans.

Le Conseil d'Administration



ANNEXE 8

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉLÉGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL (ARTICLE L. 225-129-5 DU CODE DE COMMERCE)

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-5 du Code de Commerce, aux termes du présent rapport nous vous informons de l'utilisation qui a été faite sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 des délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation de capital consenties par l'Assemblée Générale.

Nature des délégations consenties	Utilisations éventuelles des dites délégations par le Conseil d'Administration
<p align="center">Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 25 juin 2004 ; Conseil du 30 mai 2005 et Assemblée du 15 juin 2005</p> <p>Émission de 30 687 OBSAR, composées d'obligations assorties de bons de souscription d'actions remboursables pour un montant nominal total de 7 000 011,57 € avec maintien du droit préférentiel de souscription des Actionnaires : pouvoir donné au Conseil d'Administration de constater la réalisation des augmentations de capital par conversion des BSAR.</p>	<p>Les conseils d'administration en date des 30 juin 2008, 2 août 2008, 24 novembre 2008 et 31 décembre 2008 ont constaté l'exercice de 9 946 BSAR et l'émission corrélative de 9 946 actions portant le capital social de 3 629 804 € à 3 649 696 €.</p>
<p align="center">Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 20 juin 2008</p> <p>Délégation consentie dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de Commerce, destinées à encourager l'actionnariat des salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce, décide d'autoriser le Conseil d'Administration à attribuer des actions de la société, d'une valeur nominale de deux (2) euros chacune, par voie d'augmentation du capital de la société et émission de 181 490 actions nouvelles d'une valeur nominale de deux (2) euros, dont le montant maximum, qui ne peut excéder 10 % du capital social, serait fixé à 362 980 €. En application des dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, cette autorisation est consentie pour une période de trente-huit (38) mois à compter de ce jour.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Délégation en vertu des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail, à l'effet d'augmenter le capital social, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital, par la création et l'émission d'au plus 56 130 actions nouvelles et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées. <p>La délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 20 Juin 2008.</p>	<p align="center">Néant</p>

Le Conseil d'Administration

**RAPPORT SPÉCIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**





RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES AUTORISATIONS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ET DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL OU À L'ATTRIBUTION DE DROIT DE CRÉANCE, ART. L. 225-138 II DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société DELTA PLUS GROUP, et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-138 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'Administration de décider et réaliser l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et /ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société et /ou droit à l'attribution de titres de créance, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration sur la base de son rapport vous propose :

- De lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider d'une ou plusieurs augmentations du capital social, immédiates ou à terme, en numéraire ou par incorporation de réserves ou primes d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires :
 - Par création et émission, avec ou sans prime d'émission, d'actions ordinaires ;
 - Par majoration de la valeur nominale des actions ordinaires existantes ;
 - Par émission de valeurs mobilières composées, donnant droit à l'attribution de titres de capital de la société.
- En fixer les conditions d'émission et en particulier le prix de souscription ;
- Réaliser l'augmentation de capital et de procéder aux modifications corrélatives des statuts.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de Commerce Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans les rapports du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimerons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'(les) émission(s) sera (seraient) réalisée(s).

Conformément à l'article R 225-116 du Code de Commerce, nous établirons un rapport complémentaire le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'Administration en cas d'émissions d'actions ordinaires et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Fait à Montfavet, le 31 mars 2009

Les commissaires aux comptes

Jacques TARRIEU

Philippe VÉRAN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D' ACTIONS (ART.L. 225-209)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société DELTA PLUS GROUP, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al.7, du Code de Commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10% de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209, du Code de Commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Montfavet, le 31 mars 2009

Les commissaires aux comptes

Jacques TARRIEU

Philippe VÉRAN



LES FILIALES DU GROUPE



Usines



Plates-formes logistiques



Bases logistiques



Filiales

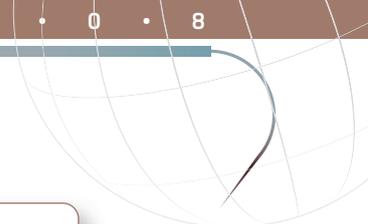


**RESPONSABILITÉ SOCIALE
ET ENVIRONNEMENTALE**





ENGAGEMENT	THÈME	OBJECTIFS 2008
Partager l'expertise sécurité	Accompagner les fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'actions communes avec les fournisseurs représentant 80 % du CA Achats.
	Eco concevoir les produits	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un produit par gamme.
		<ul style="list-style-type: none"> Intégration d'un module d'évaluation développement durable dans l'évaluation annuel fournisseurs et contrôle de tous les paramètres. 50 % de la gamme de vêtements seront sous sacs biodégradables. Étiquette produits MACH : réduction de 2 à 1 étiquette pour cette gamme qui représente 1 million de pièces, passage sur carton recyclé avec impression 1 couleur et lien chanvre. Utilisation d'emballage sous vide. Réduction de la taille des boîtes de masques.
		<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une solution intégrée de collecte de de tri du papier sur le site d'APT.A étendre sur les autres filiales. La commission qualité dans le cadre du contrôle de la qualité des produits réceptionnés est sensibilisée aux critères RSE. Vérifier que les fournisseurs respectent les critères RSE intégrés aux contrats.
Partager notre engagement avec nos partenaires	Communiquer notre démarche	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un espace « RSE » sur Intranet.



RÉALISATION 2008

OBJECTIFS 2009

● L'ensemble des fournisseurs a répondu au questionnaire développement durable et adhéré à la charte achat.

● GANTS :

SAFE BAMBOO : Gant cuir avec tannage végétal sans chrome VI.

POSSEIDON : Gant tricoté enduit PU enduction sans solvant : remplacement du solvant par de l'eau pour assurer l'adhérence du PU sur le support.

● VÊTEMENTS :

1 Tee shirt coton bio.

● CHAUSSURES :

1 chaussure écoconçue.

● Poursuivre la démarche produit et proposer un produit responsable dans chaque catégorie de produit d'ici 2010. Tous nos responsables produits sont sensibilisés à la démarche pour la création de tout nouveau produit.

● Les fournisseurs sont évalués annuellement selon la charte achat qui intègre désormais les critères RSE.

● Non réalisable après étude finalisée.

● Réalisé.

● Réalisé sur les vêtements à usage court.

● Réalisé.

● En cours.

● Réalisé.

● Les fournisseurs sont évalués annuellement selon la charte achat qui intègre désormais les critères RSE.

● Reporté.

● Utilisation d'intranet pour la diffusion de l'information
Limitation des impressions papiers et des envois postaux.

● La documentation imprimée est réalisée en partenariat avec des imprimeurs ayant reçus le label IMPRIMVERT et utilisant du papier PEFC ou EFC.

● Maintenir avec tous les fournisseurs de matières premières, de produits semi-finis et les services généraux le respect de la charte.

● Validation de l'écolabel chaussure.

● Développement d'une combinaison usage court écoconçue 100 % recyclable.

● Tête et Antichute difficilement réalisable.

● Intégration avec les fournisseurs des critères liés à la circulaire REACH.

● Développer l'emballage sous vide à d'autres produits.

● Optimisation des cartons de suremballage.

● Optimisation des volumes transportés lors des chargements containers.

● Optimisation des produits distribués par la palletisation.

● À finaliser.

● Conserver une qualité constante de la part de nos fournisseurs.

● Développer majoritairement le site INTRANET pour la diffusion de la documentation pour éviter les impressions et les envois postaux.



NOTRE RSE EN CYCLE DE VIE ET EN CHIFFRES

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
ENJEUX SOCIAUX
ENJEUX ÉCONOMIQUES

CONCEPTION DES PRODUITS

- Nombre de références / produits mis sur le marché en 2008 : 52
- Quantité de matériaux utilisés par type :
546 tonnes plastique,
5 100 tonnes textile,
566 tonnes de caoutchouc
et part de réduction
d'emballages (10 %).

APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRE PREMIÈRE ET FABRICATION

- Mise en place d'un process achat responsable :
 - les fournisseurs représentant 95 % du CA achats ont signé la charte
 - les fournisseurs représentant 50 % du CA achats ont répondu au questionnaire

Nombre d'emplois indirects générés chez les fournisseurs du fait de l'activité du groupe
En 2007 : 5 800 / En 2008 : 6 000

INDICATEURS QUALITÉ / CLIENT

Nombre de réclamations enregistrées

En 2007 : 9 167
En 2008 : 11 387
Évolution : + 24 %

Taux de retour de produits

En 2007 : 2 317
En 2008 : 2 204
Évolution : - 5 %

Le nombre de réclamation client est en progression de 24 % (rappel 2006/2007 : 9 %) avec un taux de retour de produits de - 5% (rappel 2006/2007 : 10 %). Cette évolution démontre l'exigence accrue des clients sur la qualité, avec en parallèle une baisse de retour produits liée à l'amélioration de la qualité de nos produits.

TRANSPORT

Nombre de km parcourus
En 2007 : 43 078 244 km
En 2008 : 45 232 156 km
Évolution : + 5 %

Part des transports maritimes et routiers (en %)

En 2007
Bateau : 84 %
Route : 16 %
En 2008
Bateau : 85 %
Route : 15 %

LA PROTECTION DE L'HOMME, NOTRE MÉTIER. LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, NOTRE VOLONTÉ.

DELTA PLUS poursuit sa démarche citoyenne engagée depuis 2005, en respectant ses axes de progression. Le Développement Durable est devenu un critère incontournable à chaque étape de notre métier : Fournisseur - Produits - Packaging - Comportemental - Transport...

FOURNISSEURS & RESPONSABLES DE GAMMES PRODUITS

DELTA PLUS a mis en place une convention intégrant les critères sociaux et environnementaux en amont de la fabrication afin de respecter la démarche et de rendre responsable ses fournisseurs.

Lors de l'élaboration ou de la mise en fabrication d'un produit, tous les sites de fabrication doivent respecter un cahier des charges produits qui prend en considération la non utilisation de substances dangereuses. La spécification technique demandée à la fabrication est compatible avec les bonnes pratiques environnementales (norme EN14065).

L'ensemble des responsables de gammes produits ont suivi une formation sur la mise en place de la circulaire REACH avec une sensibilisation au respect des normes applicables à notre secteur d'activité.

Toutes ces démarches permettent de sécuriser la chaîne de fabrication de nos produits.

Convention
Cahier des charges
Circulaire Reach

INTERVIEW

GUY PONS

Directeur Achats
Responsable Gamme non tissée

Quelle démarche avez-vous mis en place pour votre gamme ?

Dans un souci de réduction des volumes transportés, nous avons révisé l'ensemble de la gamme non tissée, en particulier, la ligne DELTATEK®. Nous avons optimisé le sachet individuel par une réduction des dimensions du conditionnement individuel et une mise sous vide, ce qui réduit les volumes de 35 à 40 %. Les cartons d'emballage ont été standardisés afin d'obtenir une palettisation la plus compact possible.

Pour tous les produits emballés dans des boîtes distributrices, les dimensions ont été étudiées et réduites de 15 % par simple optimisation des packagings.

Avez-vous des projets d'éco conception dans votre gamme ?

Oui, bien sûr. Nous avons une étude en cours de développement d'une combinaison non tissée entièrement éco conçue, réalisée avec une matière première à base d'amidon, à la place du polypropylène. Ce projet doit aboutir dans le dernier trimestre 2009.



CONCEPTION DES PRODUITS & PACKAGING

Les responsables de gammes sont tous sensibilisés à la démarche en amont de la création des produits.

Ils prennent en compte les critères de développement durable pour toute conception de produit : limitation des conditionnements, optimisation des packagings, etc. et rationalisent également les produits existants lors des nouvelles commandes (renouvellement de packaging, modification de certains composants, etc.).

3 produits éco conçus
1 produit responsable



La gamme de produits éco conçue comprend aujourd'hui :

1 Gant cuir (SAFE BAMBOO101)
Sans chrome
Tannage végétal



1 Tee-shirt (SAFE SOPHORA301)
100 % coton biologique
Emballage recyclable sans PVC
Certification EKO



1 Chaussure de sécurité (SAFE BAOBAB201)
Sans chrome
Utilisation de matériaux recyclés pour les emballages
Aucun composant chimique
Cycle de produit maîtrisé
Éco labellisation en cours



Il s'ajoute à cette gamme quelques produits responsables répondant aux critères du développement durable, comme par exemple :

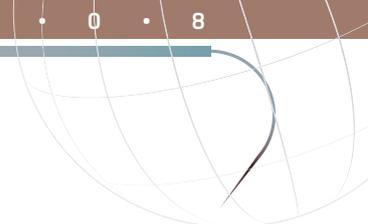


1 Gant :
POSEIDON
avec enduction sans solvant
remplacement du solvant par de l'eau pour assurer l'adhérence entre le PU et le support tricot

TRANSPORT

Afin d'optimiser ses flux, DELTA PLUS a rationalisé ses entrepôts pour les livraisons filiales avec la fermeture de certains entrepôts. Les livraisons se font désormais directement de nos plates-formes principales. Cette action a pour effet :

- La suppression des reconditionnements des produits.
- L'optimisation des cartons en amont.
- La limitation des kilomètres parcourus pour aller d'un point A à un point C sans passer par le point B.



INTERVIEW

THIBAUD DE CHANTEMÉLE

Responsable Gamme Protection des Mains

Quels sont les process que vous mettez en œuvre afin de répondre à cette démarche ?

Chrome VI :

Le Chrome VI est nocif pour la santé et l'environnement et les normes Européennes en tiennent compte depuis Janvier 2007.

C'est pourquoi, depuis 2006, nous avons engagé une démarche, qui implique nos fournisseurs de façon à respecter strictement les normes et donc l'environnement.

Pour l'ensemble des cuirs en provenance d'Asie, nous imposons à nos partenaires le bon respect de la législation Européenne qui demande un taux de Chrome VI inférieur à 3 mmg/kg. Nous faisons aussi des contrôles afin de vérifier le bon respect des cahiers des charges et leur bonne maîtrise de production.

Enfin, nous effectuons des campagnes de tests annuelles à réception du stock afin de vérifier une dernière fois le taux de Chrome.

Quels sont aujourd'hui les produits que vous avez conçus dans cette démarche de produits responsables ?

Gants sans silicone et sans solvant :

Venitex dispose dans sa gamme de certains produits, qui s'inscrivent dans une « démarches produits responsables ».

Nous nous engageons dans la distribution de gants sans silicone, produits plus propres et demandés par de nombreuses entreprises en vue de respecter les produits manipulés. Nous imposons donc à nos partenaires un cahier des charges plus contraignant, car cela leur demande d'avoir des matières premières et des lignes de productions sans silicone.

Associé à ce type de produit, nous avons commercialisé l'année dernière un gant provenant d'une fabrication sans solvant, remplacé par une « base aqueuse » solution non-allergène et offrant un excellent confort aux travailleurs.

Safe Bamboo :

Ce gant entièrement éco conçu avec un tanage végétal mis en test sur le marché Français l'année dernière, connaît des résultats encourageants sur le reste de l'Europe.

Il est de plus fortement apprécié par d'importantes entreprises respectant ce type de démarche.

Quels sont vos projets pour les années à venir ?

Nous avons entrepris un nouveau chantier concernant nos packagings en fonction de nos secteurs d'activités et allons donc travailler des matières recyclables et des sachets biodégradables, la volonté du groupe est d'utiliser le moins possible de matière plastique.

Nous limitons les emballages individuels sur certains types de gants et privilégions des emballages par unité de vente plus importante.

Lorsqu'il nous semble impératif d'avoir des emballages individuels, nous prévoyons donc d'utiliser des sachets bios-normés.

Nous sommes bien entendu constamment à la recherche de produits innovants, et apportons une attention particulière à l'éco-environnement.



CORPORATE

L'implication de DELTA PLUS sur l'environnement passe également par la gestion de ses dépenses :

EN ENERGIE

Depuis juillet 2008, DELTA PLUS a souscrit au contrat KWH EQUILIBRE EDF pour le renouvellement des énergies renouvelables. En choisissant l'offre KWH EQUILIBRE EDF, DELTA PLUS achète 100 % d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables, et s'engage ainsi en faveur de l'environnement.

Il est prévu pour 2009, d'installer une centrale de production d'électricité photovoltaïque sur le site d'APT en France, constitué de 500 m² de panneaux solaires ce qui représente environ 30 000 kWh/an (Equivalent de la consommation de 14 foyers français).

Tout le personnel est maintenant soucieux des règles de bonnes conduites au quotidien (utilisation des poubelles pour le recyclage du papier, fermeture de la lumière au départ des bureaux, limitation des impressions, etc.)

EN PAPIER

Mise en place d'un système INTRANET depuis juin 2008, pour la communication interne. La circulation de l'information se fait maintenant majoritairement sans papier. Environ 1 500 pages par mois sont visitées sur notre site INTRANET. Pour ce premier semestre, il a été créé environ 800 pages pour un public de 200 personnes soit un classeur de 200 pages qui aurait dû être envoyé plusieurs fois dans plus de 20 pays à 200 personnes ce qui représente une économie de 160 000 pages, et par conséquent, des envois postaux diminués.

Pour l'impression de nos catalogues, nos imprimeurs ont reçu le label IMPRIM'VERT (utilisation d'encre bio à base d'huile végétale et de papier

sans chlore). Les papiers choisis ont la certification EFC ou PEFC ce qui garantit que le bois est issu de forêts de cultures raisonnées.

DIVERS

Le système de visio conférence est maintenant maîtrisé par l'ensemble du personnel des 3 filiales équipées : France – Chine – Italie.

Ce système permet de limiter les déplacements (avion – voiture) en organisant des réunions à distance. DELTA PLUS s'efforce de déployer ce système sur d'autres filiales du groupe.

NOS ENGAGEMENTS POUR 2009

- Maintenir avec tous les fournisseurs de matières premières et de produits semi-finis, et les services généraux, le respect de la charte achats.
- Installation d'une centrale de production d'électricité photovoltaïque sur le site d'APT.
- Valider l'écolabel de la chaussure éco conçue.
- Développer un produit éco conçu dans d'autres gammes.
- Continuer l'optimisation des volumes transportés.
- Développer notre communication via notre INTRANET.

**RAPPORT DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

sur les conditions de préparation et
d'organisation des travaux du conseil
et sur les procédures de contrôle
interne mises en place par la société

**RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES**





Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions des articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de Commerce, ainsi que L. 621-18-3 du Code Monétaire et Financier, nous vous présentons ici le rapport annuel sur les principes de gouvernance mises en œuvre au sein de notre entreprise, ainsi qu'une présentation du système et des procédures de contrôle interne.

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration.

1.1. RÉGIME JURIDIQUE

DELTA PLUS GROUP est une société anonyme à Conseil d'Administration.

La Société relève du droit français et est soumise aux articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de Commerce.

1.2. LES MEMBRES DU CONSEIL

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 juin 2007 statuant sur l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2006, le Conseil d'Administration s'est élargi pour intégrer trois administrateurs non salariés et certains mandats ont été renouvelés pour une nouvelle période de six ans courant jusqu'à l'Assemblée qui devra statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration est donc composé, à ce jour, de six membres, nommés pour six ans, par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Notons que notre Société a opté pour le maintien de la formule de l'unicité des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Président Directeur Général.

La composition du Conseil d'Administration est la suivante :

Nom, prénom, âge	Date de la 1 ^{re} nomination	Date échéance du mandat en cours	Fonctions principales dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Nombre d'actions détenues dans la Société
Jacques BENOIT 54 ans	21 août 1989	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	Président Directeur Général	<i>Cf. Annexe 4</i> Rapport de gestion	883 770
Ivo BOSCARDIN 55 ans	21 août 1989	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	Directeur Général Délégué	<i>Cf. Annexe 4</i> Rapport de gestion	242 448
Jean-Paul COUDERT 56 ans	21 août 1989	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	Directeur Général Délégué	<i>Cf. Annexe 4</i> Rapport de gestion	40
Eric GIRARDIN 56 ans	15 juin 2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	Administrateur	Président Directoire Nem Partners	1
Pierre GRADENIGO 56 ans	15 juin 2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	Administrateur	Président de STIPA et HPG (SAS)	1
Bruno MATHIEU 47 ans	15 juin 2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	Administrateur	Néant	1

Les vérifications concernant le cumul des mandats ont été faites auprès des administrateurs concernés à la lumière des récentes évolutions législatives. Aucun d'entre eux ne détient un nombre de mandats excédant les limites visées par la loi.

1.3. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Fonctions du Conseil

Conformément aux statuts de la société, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans le cadre de sa mission courante, le Conseil d'Administration convoque et fixe l'ordre du jour de l'Assemblée, nomme et révoque le Président et les Directeurs Généraux chargés de la direction de l'entreprise, contrôle leur gestion, arrête les comptes annuels soumis à l'approbation annuelle de l'Assemblée et rend compte de son activité dans le Rapport Annuel.

Dans le cadre des décisions et orientations stratégiques de la société, il examine et décide de la réalisation et des modalités de mise en œuvre des opérations d'importance, éventuellement après étude d'un comité ad hoc.

Enfin, le conseil prend toutes décisions et donne toutes autorisations à l'effet de :

- cautionner et avaliser les engagements de tous tiers dans les conditions fixées par la loi,
- constituer des garanties à la sûreté des engagements pris, soit par la société, soit par des tiers.

Compte rendu d'activités 2008

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Depuis le début de l'exercice 2008, le Conseil d'Administration s'est réuni 14 fois :

- deux fois pour examiner les comptes semestriels et annuels,

- six fois pour examiner la stratégie du Groupe,
- six fois pour mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée Générale dans le cadre de son pouvoir de délégation.

La marche des affaires, les décisions relevant du conseil, les grands projets sont mis à l'ordre du jour de chaque séance.

Le taux moyen annuel de présence lors de ces délibérations est de 62 %.

Les procès-verbaux ont été réalisés et reportés sur les registres du Conseil par la Direction Juridique du groupe.

Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

Le détail des rémunérations versées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008 figure dans l'Annexe 3 du rapport de gestion de la société.

Les mandataires sociaux ne perçoivent pas de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'ils exercent dans les autres sociétés du groupe.

Les modalités d'attribution des jetons de présence au bénéfice des administrateurs non salariés sont décidées par l'Assemblée Générale Annuelle. Le détail des versements des jetons de présence figure dans l'annexe 3 du rapport de gestion de la société.

Les comités spécialisés

Le conseil est assisté autant que de besoin par quatre comités, le Comité Exécutif et le Comité de Direction, le Comité de Rémunération et enfin le Comité d'Audit.

Le premier, composé des principaux directeurs du groupe, est en charge d'élaborer la stratégie générale à suivre et de fixer les objectifs à atteindre. Celui-ci se réunit trois fois par an.

Le second, composé des responsables fonctionnels et opérationnels du groupe, est en charge de la transmission des décisions stratégiques, de leur mise en œuvre et s'attache à répondre aux difficultés éventuelles rencontrées dans le cadre de l'activité du Groupe. Il se réunit tous les mois au siège de la société.



Le Comité de Rémunération détermine les orientations de la politique salariale appliquée au sein du groupe et décide des rémunérations et avantages alloués aux cadres et dirigeants du groupe. Ce Comité se réunit deux fois par an, préalablement à l'application des mesures salariales.

Le Comité d'Audit composé de la Direction Générale et des responsables de chaque direction, se réunit dans le but d'étudier toutes les orientations stratégiques prises par le groupe, les mettre en œuvre et de piloter l'ensemble des systèmes de contrôle interne.

À titre d'exemple, les opérations de haut de bilan ou de croissance externe font l'objet d'une étude complète. Après validation, les projets sont transmis au Conseil pour validation et approbation.

2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

2.1. SYSTÈME ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Méthode et objectifs

Compte tenu de l'expansion du groupe, les différents comités mentionnés ci-dessus ont souhaité créer et mettre en place un département Audit et Risques en charge du suivi, du pilotage et de l'animation des systèmes de contrôle interne existant dans l'entreprise.

Rappelons que le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La réalisation et l'optimisation des opérations.
- La fiabilité des informations financières.
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

La gestion des risques de l'entreprise se définit ainsi comme un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, exploité pour

l'élaboration de la stratégie et transversal à l'entreprise, destiné à :

- Identifier les événements potentiels pouvant affecter l'organisation.
- Maîtriser les risques afin qu'ils soient dans les limites du « Risk Appetite » (**appétence au risque**) de l'organisation.
- Fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de l'organisation.

Les acteurs au sein de notre société

La Direction Générale – La conception et la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne font partie des attributions de la Direction Générale de la société DELTA PLUS GROUP. Cette dernière rend compte au Conseil d'Administration des caractéristiques de ce dispositif.

Le Conseil d'Administration – Les pouvoirs de ce dernier sont utilisés pour faire procéder à toute vérification qu'il juge opportune.

Le Service Audit Interne – Ce service a la responsabilité d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne, mais il n'est pas directement impliqué dans sa mise en œuvre au quotidien.

Les Collaborateurs – Ils sont en charge du fonctionnement et de la surveillance du dispositif.

Les Commissaires aux Comptes et les Experts Comptables – Ils peuvent utiliser les travaux réalisés par l'audit interne en tant qu'éléments collectés au titre des assertions qu'il souhaite vérifier.

Ils apprécient notamment :

- l'organisation de l'audit interne en termes de planification, mise en œuvre et supervision des travaux ;
- la documentation existante, y compris les programmes de travail et autres procédures écrites ;
- si la Direction prend en compte les recommandations formulées par l'audit interne et si elle met en œuvre des actions pour répondre à ces recommandations ;
- une solution appropriée a été apportée aux problématiques mises en évidence par les travaux de l'audit interne ;

Les rapports ou autres documents de synthèse établis par l'audit interne sont cohérents avec les résultats des travaux réalisés par ce dernier.

Les Commissaires aux Comptes apprécient, enfin, si ces travaux constituent des éléments suffisants et probants pour leur permettre d'aboutir à des conclusions à partir desquelles ils fondent leur opinion sur les comptes.

Ajouté à la certification sous référentiel ISO 9001 version 2000 et celle de ses principales filiales opérationnelles, DELTA PLUS GROUP dispose d'un processus de contrôle interne dont l'objectif principal reste de fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs stratégiques définis par la Direction Générale.

La définition consensuelle d'une cartographie des risques et la mise en place de systèmes de contrôle et de management destinés à réduire leur impact fait partie intégrante des attributions du Comité Stratégie, Audit et Risques.

Cette politique de contrôle concerne l'ensemble des risques du Groupe, tant opérationnels que financiers.

Le Groupe est composé d'une organisation centrale et de filiales opérationnelles. Un des principes essentiels du Groupe est de privilégier la décentralisation en matière opérationnelle au moins par pays et par métiers, tout en disposant de systèmes d'informations permettant à la holding du Groupe de garantir une information financière de bonne qualité.

La mise en œuvre des procédures

La qualité de l'information financière

DELTA PLUS GROUP a imposé, depuis de nombreuses années, à l'ensemble de ses filiales une rigueur sur la qualité de l'information financière fournie. Ainsi, un reporting financier mensuel établi sur le référentiel comptable du Groupe, assure un contrôle permanent du processus de production de l'information financière, ceci permettant aux deux consolidations annuelles de s'effectuer dans les meilleures conditions.

Les reporting de chaque filiale sont examinés rigoureusement et font l'objet d'un commentaire qui

m'est personnellement adressé, rédigé sous la responsabilité du Directeur Financier du Groupe. Les normes comptables utilisées sont les normes françaises. Néanmoins, depuis 2004, la liasse de consolidation a été modifiée pour intégrer les nouvelles contraintes imposées par les normes IFRS. Ce nouvel outil, développé spécifiquement pour nos besoins, a permis au Groupe de renforcer les contrôles sur des points stratégiques tels que, la marge, la trésorerie et les composantes non récurrentes du résultat.

L'audit des comptes est assuré par un collègue d'auditeurs (internes, externes au siège ou sur place). Toutes leurs observations sont réunies sur une note de synthèse qui m'est présentée semestriellement à l'issue de leurs travaux.

Le Processus de Production de l'Information Financière

Les processus concourant à la production de l'information financière sont placés sous le contrôle des responsables financiers de chaque filiale.

En parallèle des actions menées par la département Audit et Risques, la société fait appel, pour réaliser des tests supplémentaires sur la qualité de ses procédures, à son cabinet d'expertise comptable habituel, en charge notamment de l'élaboration des comptes consolidés et donc parfaitement informé du fonctionnement du Groupe.

La conformité aux lois et règlements

Cette préoccupation est mise en place dans le cadre d'une politique globale, et notamment dans la lettre de politique générale, applicable à tous nos collaborateurs dans le monde. Les principaux managers du Groupe veillent à son application rigoureuse.

Il s'agit donc ici, d'un objectif majeur pour la société DELTA PLUS GROUP qui attache la plus grande importance au respect des lois et règlements qui lui sont applicables, notamment la conformité aux lois et règlements applicables à son secteur d'activité.

Dans chaque filiale, un intervenant local valide le respect des lois et des règlements du pays et remonte l'information vers les services concernés par ces conformités.



D'un point de vue comptable et financier, notre département financier prend en charge l'adaptation des états financiers aux contraintes spécifiques de la consolidation.

Conformément à la loi française sur les sociétés commerciales, la certification des comptes consolidés et des comptes sociaux de la société DELTA PLUS GROUP est effectuée par deux Commissaires aux Comptes qui procèdent à un examen conjoint de l'ensemble des comptes, des modalités de leur établissement et des procédures de contrôle interne du groupe relatives à l'information financière.

La réalisation optimale des opérations et la prévention des risques opérationnels et financiers

Eu égard à ses implantations géographiques nombreuses, la plupart des risques identifiés découlent de, ou sont en relation directe avec, la défaillance du système d'information reliant les filiales et la société mère DELTA PLUS GROUP.

DELTA PLUS GROUP a développé des méthodes propres, destinées à maîtriser les risques susceptibles d'affecter ses résultats, ses actifs, ses engagements.

Les principales sont les suivantes :

- Une organisation du groupe autour de filiales autonomes.
- Une communication permanente entre les managers.
- Un reporting financier et commercial systématique.
- Des audits réguliers des filiales par le service en charge de la consolidation.
- Des visites régulières dans chaque filiale par un directeur général.
- Une politique d'assurance reposant sur des contrats Groupe.
- Une gestion centralisée de la Trésorerie.
- Un ERP efficient et efficace, implanté sur la quasi-totalité du périmètre du Groupe.

Un reporting et une analyse récurrente des stocks de chaque entité du groupe.

De plus, la réalisation d'une cartographie des risques et la mise en œuvre de systèmes de contrôle ont pour but principal de réduire, voir anihiler l'impact négatif que la survenance d'un événement quel qu'il soit pourrait avoir.

Enfin, DELTA PLUS GROUP limite aussi les risques d'opportunités manquées qui pourraient limiter l'atteinte des objectifs stratégiques définis par la Direction Générale du Groupe

2.2. ORGANISATION ET TRAVAUX DE L'AUDIT INTERNE

Le groupe s'est doté d'un service d'Audit Interne. Composé de deux personnes, ses objectifs sont les suivants :

- Assister la Direction Générale du Groupe, les Directeurs Groupe et les Managers de Market Units, dans la gestion des Market Unit dont ils ont la charge en leur fournissant des évaluations indépendantes des organisations, des procédures, des systèmes de management et de gestion courante et en particulier la capacité à évaluer correctement les risques clés auxquels leurs fonctions, Market Units sont exposées et la mise en place de procédures opérationnelles et de contrôle efficaces et efficientes.
- S'assurer du déploiement des procédures et règles définies dans le cadre du fonctionnement du groupe et qui s'appliquent à chacune des unités et fonctions du groupe.
- Il est en charge de l'animation et du suivi de la mise en place de ces procédures et règles de fonctionnement, de suivi et de gestion définies en collaboration avec les Directions du Groupe.
- Il accompagne les dirigeants pour l'amélioration continue des processus du Groupe, ainsi que pour la maîtrise des risques liés à son image et à sa pérennité.

L'Audit Interne est appelé à intervenir sur l'ensemble de la géographie du Groupe et sur l'ensemble de ses processus opérationnels et fonctionnels.

Organisation

L'Audit Interne est une fonction centralisée au siège du Groupe.

L'Audit Interne rapporte fonctionnellement à la Direction Générale et au Comité d'Audit qui en prend connaissance et valide les missions et les travaux de l'Audit Interne.

Il rapporte hiérarchiquement et administrativement au Président Directeur Général qui fixe le cadre budgétaire et évalue annuellement le responsable de la fonction Audit Interne.

Les principaux types de mission

Trois types de mission :

● **Mission d'assistance :**

Activités d'assistance tels que :

- déploiement des procédures Groupe,
- facilitation de groupes de travail tels que ateliers d'auto-évaluation des processus,
- assistance pour la mise en place de nouvelles organisations et procédures

- **Audit de Market Unit :** toutes les ressources de la mission sont consacrées à une seule entité dans le but d'évaluer globalement, au travers de quatre à six processus choisis, la qualité des systèmes de management et de gestion de la Market Unit.

La hiérarchie (Direction Générale et Directeurs Fonctionnels du Groupe) constitue le principal client de ces missions.

La mission et sa restitution sont effectuées en collaboration avec le responsable de l'entité auditée.

- **Audit de processus :** toutes les ressources de la mission sont concentrées sur l'évaluation d'un seul processus, dans une, deux ou trois Market Unit. Les principaux clients de telles missions sont plutôt les Directeurs Fonctionnels du Groupe.

Les principaux enjeux de la fonction Audit Interne tiennent à l'équilibre que tous les membres des équipes d'audit doivent maintenir entre d'une part, un rôle de type « régulier » (contrôles obligatoires, respect des règles, des procédures groupe, des lois, de l'éthique) et d'autre part, un rôle de conseil où les auditeurs doivent faire bénéficier les auditées de leur regard externe et de leurs référentiels des bonnes pratiques et des procédures du Groupe.

L'enjeu principal étant de créer un climat sincère de coopération et d'échange, pour entraîner de véritables actions d'amélioration, après le départ des auditeurs.

Compte tenu des différentes structures existantes et du développement de systèmes de contrôle tels que nous avons pu vous le présenter ici, la société DELTA PLUS GROUP s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue en terme de gouvernance de notre entreprise.

À APT

Le 2 mars 2009

M. BENOIT Jacques
Président du Conseil d'Administration



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DELTA PLUS GROUP

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société DELTA PLUS GROUP et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- prendre connaissance du processus d'évaluation mis en place et apprécier la qualité et le caractère suffisant de sa documentation, pour ce qui concerne les informations portant sur l'évaluation des procédures de contrôle interne ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Fait à Montfavet, le 9 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

Philippe VÉRAN

Jacques TARRIEU